



MAIRIE DE LA TRINITÉ

PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

**Direction Générale
Des Services**

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 13 novembre 2020 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30 et propose de nommer Monsieur Alain JUNGUENÉ, secrétaire de séance.

Présents : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER

Excusées et représentées :

Mme Chantal CARRIÉ par M. Stéphane POULET
Mme Marion TROYAT par Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Audrey BRUNO-GIANNINI par M. Didier DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Alain JUNGUENÉ

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de présents : 30

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Points à l'ordre du jour

1.	CREATION D'UNE UNITE CYNOPHILE AU SEIN DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE
2.	AUDIT FINANCIER SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE
3.	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
4.	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE DE LA GARE EN PHASE REALISATION
5.	CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Et bien bonsoir à tout le monde, donc, nous sommes en direct au chapiteau de La Trinité pour ce Conseil Municipal du 19 novembre, la séance va commencer dans un petit instant.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en saluant les citoyens qui nous regardent comme c'est désormais une habitude à l'occasion de la retransmission en direct de nos débats du Conseil municipal. Avant de commencer nos débats, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous demander de vous lever parce que je souhaiterais, qu'au moment où nous allons commencer nos débats sous les symboles de la République, le buste de Marianne, le drapeau national, je voudrais que nous ayons ensemble un moment de recueillement à l'évocation des noms de nos compatriotes tombés sous les coups de la barbarie islamiste, ennemis de nos valeurs. Je pense bien entendu à Samuel PATTY, Simone BARRETO SILVA, Nadine DEVILLERS, Vincent LOQUES. Le meilleur moyen pour nous d'honorer leur mémoire est que nous continuions à porter au quotidien les valeurs de la République et c'est ce que nous allons faire dans quelques instants en délibérant sur les affaires de la Commune, l'échelon premier et historique de l'organisation de la république. En ayant une pensée pour eux, je vous propose que nous associons aussi à ces pensées, la mémoire des morts de la tragique tempête Alex et de ses conséquences dans nos vallées ; donc, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, en la mémoire de ces défunts, certains très proches de nous et d'autres proches par le cœur parce que ce sont nos compatriotes dans la nation, je vous propose que nous ayons une minute de silence... Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, avant de commencer nos débats, vous me permettrez également d'exprimer publiquement, au nom de tous les Trinitaires, notre respect et notre gratitude pour les trois agents de notre Police municipale qui sont courageusement intervenus lors de la violente et tragique rixe qui s'est soldée, le 13 octobre dernier dans notre Commune, par la mort d'un homme et vous me permettrez également, quelles que soient les circonstances de cet événement d'une violence exceptionnelle, de m'associer avec vous à la peine de la famille et des proches de ce jeune homme car on ne doit pas mourir à 20 ans.

Mesdames et Messieurs, nous allons évidemment commencer dans quelques instants le conseil municipal, je vais vous demander que nous procédions à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne d'Alain JUNGUENÉ, qui va donc procéder à l'appel. Je crois qu'il faut que nous votions quand même pour désigner le secrétaire de séance. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Monsieur JUNGUENÉ vous avez la parole.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Alain JUNGUENÉ procède à l'appel.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, je constate que le quorum est atteint et je peux donc procéder à l'ouverture de nos débats. Je souhaite informer, à la fois l'ensemble des élus mais aussi nos concitoyens qui nous regardent, de l'arrivée au sein de l'effectif de notre Collectivité de deux cadres importants. L'un est le Directeur Général des Services de notre Collectivité, Monsieur Cédric OMET qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre, l'autre c'est Monsieur Erwann LE HÔ qui est désormais le Directeur de Cabinet de notre Collectivité. Ce sont deux cadres qui, conformément à l'organisation habituelle des Collectivités territoriales, seront les piliers, si j'ose dire, de l'organisation d'encadrement de la Commune de La Trinité et je leur souhaite en votre nom à tous, la bienvenue ; ils sont déjà au travail depuis plusieurs semaines et ils manifestent une volonté, un dynamisme et un sens du Service public et de l'intérêt général que j'ai déjà pu constater.

Je souhaite également vous informer du fait que j'ai reçu une question orale déposée par Monsieur CARLIN qui, conformément au règlement intérieur, pourra être examinée à l'épuisement de l'ordre du jour et conformément aux dispositions de l'article L 21 22-23 du Code général des Collectivités territoriales qui stipule que le Maire rend compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises dans le cadre des attributions qui m'ont été déléguées par l'ensemble du conseil municipal le 11 juin 2020, je souhaite vous informer qu'une convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Commune de Grasse a été signée tout simplement parce que la Commune de Grasse accueille un enfant Trinitaire dans une de ses écoles et donc conformément aux usages, la Commune de Grasse facturera le montant des frais de fonctionnement de l'école à la Commune de La Trinité. C'est une simple information. Je vous propose maintenant, Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues de passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour et pour la délibération N°1 qui concerne le renforcement des moyens pour la sécurité des Trinitaires... (Mesdames MARTELLO et MEYNARD parlent hors micros ouverts pour interpeller le Maire sur le fait qu'il faille voter le PV.)

Oui bien sûr, excusez-moi, je dois mettre aux voix le procès-verbal de notre séance précédente. Y a-t-il des remarques ? Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO

Merci. Dans le compte rendu, nous avons remarqué qu'il y avait une coquille à la page 29 qui est assez importante donc si vous voulez peut-être la modifier et ensuite nous vous l'avions demandé lors de la présentation du plan COVID lors du conseil municipal du 24 septembre dernier, nous sommes toujours dans l'attente du cahier des charges de l'étude « COVINUME » puisqu'on a reçu un mail, la veille pour le lendemain, avec le seul protocole et pas la convention, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Alors je propose premièrement que nous vérifions les propositions d'amendement du procès-verbal soumises par Madame MARTELLO. Comme nous avons un enregistrement exhaustif de nos débats, vos propositions, si vous voulez bien les formuler par écrit, pourront être intégrées, si elles sont conformes aux contenus de nos débats ; évidemment, je souhaite que nous puissions transmettre les éléments demandés en toute transparence à Madame MARTELLO. Pour ce qui concerne l'étude « COVINUME », c'est-à-dire, vous le savez, je le rappelle à nos concitoyens, l'un des aspects du plan municipal COVID 19 qui prévoyait que la collectivité s'associe à une étude portée par le CHU de Nice, financée par l'Agence Nationale de la Recherche, le Conseil départemental et le Conseil régional dans le but de participer à la recherche donc contre COVID 19. Cette étude effectivement a été accueillie, si j'ose dire, à La Trinité cette semaine ; elle a permis à une centaine d'agents de notre collectivité ou d'institutions publiques partenaires ou d'agents publics ou d'élus de participer à un travail de recherche, sur la base bien entendu du volontariat ; d'autres sessions pourront être organisées donc si certains élus qui souhaiteraient y participer n'ont pas pu le faire dans les créneaux proposés, je propose qu'ils se manifestent auprès de nos services et bien entendu d'autres sessions sont prévues. Madame ESCALIER.

Madame MARTELLO

Donc je vous fais un courrier pour la modification du règlement, du compte rendu.

MONSIEUR LE MAIRE

Parfait Madame MARTELLO, exactement ou un courriel bien entendu.

Madame ESCALIER

Bonsoir Monsieur le Maire. Alors effectivement quelques points à relever sur le procès-verbal. Le premier sur l'approbation, il est noté que Mme MARTELLO et son équipe annoncent qu'elles voteront CONTRE et dans les votes tout en bas, ils sont dans les abstentions ; donc soit il y a une erreur d'un côté ou de l'autre, donc à vérifier peut-être effectivement au niveau de l'enregistrement. Sur deux de mes interventions, je vous questionne effectivement sur la raison pourquoi le CIU de Nice a choisi notre Commune et concernant le financement de la prime COVID pour les agents.

Sur ces deux points là, ce qui est intéressant avec la retranscription et le fait que ça soit enregistré, on se rend compte que vous n'avez pas répondu à mes questions. En ce qui concerne la coquille page 29, que parle Madame MARTELLO effectivement, il semblerait que ce soit vous qui vous exprimiez pas Mme MARTELLO et je souhaite aussi corriger ce que vous avez dit en affirmant (M. le Maire : parlez un petit peu plus près du micro Mme ESCALIER s'il vous plaît) Alors, oui sur le point effectivement sur la Taxe Locale de Publicité, vous aviez dit que vous ne pouviez pas suspendre cette taxe, or depuis l'ordonnance d'avril 2020, il était possible de la suspendre cette taxe et il fallait seulement la faire passer en conseil municipal avant le 1er septembre. Donc, lors du conseil du 30 juillet, nous aurions pu, si vous l'aviez souhaité, suspendre cette Taxe Locale de Publicité, donc ça relève bien de votre choix de faire payer les entreprises Trinitaires. Ensuite, j'avais demandé effectivement la liste des travaux qui étaient réalisés dans les écoles et vous ne l'avez toujours pas fournie. Voilà, merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien, merci Mme ESCALIER, nous avons noté vos propositions d'amendement du procès-verbal. Pour les réponses plus précises qui sortent de l'examen du propre procès-verbal de nos débats, je propose effectivement que tous les éclairages puissent être apportés à Madame ESCALIER également, notamment sur le détail des travaux je crois que notre première adjointe, en charge de l'éducation, a la liste de ces travaux ; est-ce que, si c'est synthétique, on peut peut-être proposer... non, ça n'a pas l'air synthétique, alors, si Madame la première adjointe je vous propose très rapidement que vous listiez les travaux dans nos écoles puisque c'est un point important qui relève de la volonté municipale que nous avons eu de doubler en fait le montant des travaux d'investissement dans les écoles ce qui, dans une période où l'école de la république est vue plus que jamais comme l'un des piliers de l'application de nos valeurs, est un choix effectivement important. Madame l'adjointe à l'éducation. (Madame MEYNARD interpelle le Maire : « Monsieur le Maire excusez-moi mais nous n'avons toujours pas voté le PV). Non mais nous sommes toujours dans le même point Madame MEYNARD. Ça ne vous intéresse pas les travaux dans les écoles ? (Mme MEYNARD : si ça m'intéresse) Alors écoutons ça et nous voterons le procès-verbal après. Madame NICOLETTI.

Madame NICOLETTI-DUPUY

Alors bonsoir à tous. Ça va être compliqué de faire quelque chose de bref parce qu'il y en a eu beaucoup. Je peux vous donner déjà des montants. Donc au niveau des écoles proprement Trinitaires, donc hors SIVU La Plana, l'investissement s'est élevé à 67.000 euros, le fonctionnement à 15.800 euros somme à laquelle il faut ajouter l'acquisition d'un lave-vaisselle récemment pour un montant de 35.000 euros, nous sommes donc à 117.880 € de frais sur les écoles Trinitaires de travaux d'investissement et de fonctionnement.

Ensuite sur le SIVU La Plana, sur lesquels les frais sont partagés avec la Commune de Cantaron, nous sommes à un montant de 19.232 euros. J'ai une liste exhaustive, si vous voulez, je peux vous la faire passer parce que je pense que ça va être très long.

MONSIEUR LE MAIRE

Voilà, je propose qu'on la fasse passer à l'ensemble des conseillers municipaux. Bien nous allons donc voter le procès-verbal. Qui est CONTRE ? (pour autant qu'il intègre les modifications demandées une fois qu'elles auront été vérifiées sur l'enregistrement de nos travaux) Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Il est adopté.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Vote du Conseil : **Pour : 27** **Contre : 0** **Abstention : 6**

XXXXXXXXXX

POINT N°1 : CREATION D'UNE UNITE CYNOPHILE AU SEIN DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE

Et donc, à présent, nous allons examiner la délibération N°1 qui concerne la création d'une unité cynophile au sein du service de la Police municipale et pour rapporter cette délibération bien entendu, je vais céder la parole à mon deuxième adjoint en charge de la citoyenneté, de la sécurité, de la laïcité, de toutes délégations qui sont au cœur des fondamentaux républicains, Monsieur Didier DAVID vous avez la parole.

Monsieur DAVID

Bonsoir à tous.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'Article 2212-2,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les Articles L435-1, L511-1, L512-4, L512-5, L512-6 ainsi que R511-23 et R515-9,*

Vu le Code Pénal et notamment les Articles 112-5 et 132-75 du Code Pénal,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'Article L. 3421-1,

Vu l'Article 1385 du Code Civil,

Vu la loi L.2019-1461 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la circulaire du 19 juin 2020 de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes qui explicite les dispositions relatives aux polices municipales,

Considérant la nécessité d'adapter les moyens opérationnels dont dispose la police municipale de La Trinité et de contribuer à la meilleure synergie possible entre police municipale et Gendarmerie nationale,

Considérant l'importance d'appréhender les événements majeurs, susceptibles de se dérouler sur la voie publique, dans un contexte de vigilance renforcée et notamment dans le cadre de l'activation du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate, comme c'est le cas depuis le 29 octobre dernier,

Considérant l'intérêt de renforcer la surveillance de la voie publique par une unité cynophile de police municipale,

Considérant la nécessité de mettre en place une lutte systématique contre toute forme de délinquance, de trafic et d'incivilité,

Considérant l'atout que représente une unité cynophile dans la politique préventive de lutte contre les stupéfiants en lien avec la gendarmerie et conformément à la convention de coordination signée entre Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire,
Considérant l'agilité renforcée dont disposera l'ensemble du poste de police municipale en mobilisant ce nouveau levier d'action de terrain que représente une unité cynophile conduite par un maître-chien,
Considérant le caractère préventif et dissuasif de la mise en œuvre de patrouilles ou de contrôles effectués par des agents de la police municipale dans le cadre d'une unité cynophile,
Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à créer une unité cynophile au sein de la police municipale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un chien de travail avec l'agent de police municipale maître-chien, d'imputer budgétairement les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à cette création d'unité cynophile sur le budget 2020.
Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. Vous l'avez compris cette délibération n°1 n'arrive pas par hasard dans une période comme celle que nous vivons de double état d'urgence, état d'urgence sanitaire, état d'urgence attentat, puisque nous sommes au niveau 3 du plan Vigipirate suite aux tragédies que j'évoquais tout à l'heure, la question de la sécurité est plus que jamais un fondamental absolu de l'action publique. Elle est tout simplement la première des libertés pour nos concitoyens ; rien de ce que nous faisons dans la vie publique ne peut être fait, si nos concitoyens ne peuvent pas compter sur la sécurité publique et donc il y a lieu de réfléchir sur le territoire de la Commune, en lien avec les forces publiques de l'Etat, en l'occurrence la gendarmerie nationale.

Je m'entretenais encore hier avec le directeur de Cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes et avec le Commandement de gendarmerie des Alpes-Maritimes pour m'assurer que tous les moyens nécessaires seraient mis en œuvre sur notre territoire si particulier pour assurer la sécurité du côté de l'Etat. Mais à côté des forces de sécurité de l'Etat, nous avons nous une police municipale qui est, à la fois, une police de proximité et également un partenaire pour la gendarmerie nationale notamment dans le cadre d'une convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie sur laquelle d'ailleurs nous sommes en train de travailler à sa précision, à son enrichissement et donc la délibération que nous examinons c'est une délibération qui consiste à développer de nouveaux moyens.

Je me suis moi-même souvent exprimé sur ces questions de sécurité et, alors même que certains ont souvent cherché à faire de cette question une question polémique, j'ai toujours dit que pour moi la sécurité était une affaire qui n'était pas de droite, qui n'était pas de gauche, qui était tout simplement, comme je viens de le dire, la première des libertés et que l'ensemble des dispositifs devaient être examinés et qu'ils étaient complémentaires et que, à côté des dispositifs techniques dont on dispose, qui existent, je pense notamment à la vidéosurveillance eh bien le paramètre le plus important, c'est la présence des forces de l'ordre, humainement, physiquement sur le territoire de la Commune et avec cette délibération nous consolidons notre police municipale, nous la renforçons par un dispositif particulièrement dissuasif et nous faisons en sorte que nos agents, je leur rendais hommage tout à l'heure parce que bien au-delà de leurs missions les plus évidentes de policiers municipaux de proximité, ils sont encore tout récemment intervenus sur des missions du plus grand risque, et bien nous renforçons notre police municipale, nous la sécurisons et nous nous en faisons un acteur particulièrement actif et pertinent de la sécurité publique pour les citoyens.

Y a t'il des remarques ? Madame MEYNARD.

Madame MEYNARD

Monsieur le Maire merci pour cette prise de parole. Je tenais à vous exprimer le fait que nous sommes très contents de l'évolution déjà de vos discours.

Effectivement, maintenant que vous êtes Maire, vous avez enfin compris l'importance de la sécurité par rapport donc au message que vous venez de faire passer ; donc je tenais à le relever auprès de tous les Trinitaires puisque Monsieur POLSKI, quand il était dans l'opposition avec son équipe, avait toujours, s'était toujours abstenu ou voté contre certaines délibérations sur la thématique de la sécurité mais enfin Monsieur POLSKI vous avez bien compris l'importance du sujet. Monsieur l'adjoint à la sécurité, je voulais vous remercier de la présentation de cette délibération. Donc en ce qui concerne cette délibération, nous validons ce nouveau recrutement qui conforte notre vision en matière de tranquillité publique.

En effet, cela commençait à être tendu au niveau des équipes pour assurer leurs missions au niveau de la police municipale. A ce sujet par contre, au niveau de l'unité cynophile qui va être créée, Monsieur l'Adjoint, j'aurai quelques précisions à vous demander.

Alors que dans de nombreuses Communes on abandonnait ce type de binôme opérationnel en journée, nous nous interrogeons effectivement sur la pertinence de ce choix de recrutement compte-tenu du coût qui aurait peut-être permis le recrutement d'un ou de plusieurs agents au niveau de la police municipale.

À ce sujet, je vais vous demander donc quelques précisions au niveau de cette enveloppe financière annuelle qui est dédiée à ce poste, au regard de la convention qui nous est annexée à la délibération qui manifestement nécessite de nouveaux aménagements, de soins, de matériel, adaptation de l'existant, un nouveau véhicule apparement, qui auront sûrement, comme vous l'avez dit, un impact et sûrement au niveau du budget communal et sur celui de la police municipale. Si vous l'avez évalué, donc je vous demande de nous en donner le détail. En ce qui concerne notre vote, bien sûr, nous allons voter POUR cette délibération car le choix du renforcement d'une équipe d'une police municipale est essentiel pour nous et va dans l'intérêt de la sécurité des Trinitaires. J'aurai aussi une autre question à vous poser Monsieur l'adjoint, en ce qui concerne donc la salubrité publique et la protection de l'environnement.

Nous avons été saisis par les riverains du quartier le Boucin à Laghet qui nous ont indiqué avoir interpellé une de vos collègues, conseillère municipale, Madame MISSUD, concernant un problème de décharge sauvage, au niveau donc du terrain, qui s'installe tous les jours, avec des dépôts de plus en plus conséquents. Donc on voudrait savoir ce que vous avez prévu de faire par rapport à ce problème. Voilà, je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame MEYNARD. Il y avait Madame ESCALIER je crois qui avait demandé la parole.

Madame ESCALIER

Merci, alors, bien entendu nous sommes favorables à tout ce qui renforce les pouvoirs d'intervention des forces de Police. Je rappelle que La Trinité est située au cœur d'un carrefour de déplacements entre Nice et ses quartiers dits sensibles que nous connaissons que trop bien, Monaco, la vallée des paillons et la frontière avec l'Italie, ce qui donne un flot de circulation tout azimut et qui est propice à tout genre de trafics et faits d'immigration.

Ce projet de développement de l'action de la police municipale en matière de prévention est intéressant mais il faudra veiller, encore une fois, à ne pas se substituer aux forces nationales et de gendarmerie. Il ne serait pas judicieux que notre police municipale devienne, à terme, un service ou une antenne complémentaire des deux autres institutions il y a un effet de ciseaux d'un côté la nécessité de renforcer la présence des forces de l'ordre, en l'occurrence chez nous la gendarmerie, et de l'autre la volonté de notre police municipale de travailler sur des missions qu'elle estime peut-être plus intéressantes ou plus palpitantes mais qui sortent de son champ de compétences.

Ce que les trinitaires doivent comprendre, c'est que cet agent, qui sera le seul dans ce secteur avec cette spécialité, va être mis à disposition régulièrement de la gendarmerie et est-ce que vous pouvez me confirmer que cet agent fait déjà partie des effectifs de police municipale ? Pas de réponse ?

D'accord, bon. (**Monsieur le Maire** : non mais finissez, finissez d'abord si vous voulez et puis on répondra globalement) non, je voulais savoir si cet agent faisait déjà partie des effectifs de notre Police municipale. (**Monsieur le Maire** : vous voulez dire de la nôtre ?) Oui, de la nôtre.

(**Monsieur le Maire** : non mais non c'est en recrutement, en remplacement d'un autre agent) D'accord donc après j'avais des questions voilà, sur combien d'animaux seront concernés ? Est-ce qu'il y en a qu'un seul ou est-ce qu'il y en aura plusieurs ? Où seront gardés les animaux pendant leur service ? Est-ce qu'il va y avoir des coûts d'aménagement ou d'infrastructures supplémentaires ? Et nous espérons que ce recrutement ne va pas à l'encontre de recrutements futurs que notre police municipale devrait se doter.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame ESCALIER. Monsieur l'adjoint, peut-être vous voulez répondre sur la question du coût notamment sur la question du nombre de chiens et puis je compléterai.

Monsieur DAVID

Concernant le coût d'entretien, si on peut dire des chiens, parce qu'il y a 2 chiens ; il y aura un des chiens qu'on appelle « mordant » qui existe pour surtout la dissuasion et la protection des équipes et un chien spécialisé dans la recherche des stupéfiants. Ces deux chiens seront gardés à domicile par le maître-chien gracieusement et nous fournirons uniquement la nourriture des deux chiens et des passages chez le vétérinaire ; ça a un coût mensuel de 200 euros, ce qui donne 2.400 euros par an. Concernant les voitures, il n'y aura pas besoin d'acheter une voiture spéciale, équipée spécialement pour les chiens, étant donné qu'il existe maintenant pour les voitures à hayon des cages qu'on appelle « des cages de confort » pour les chiens qui sont d'un coût d'environ, enfin selon les marques, entre 1.000 et 1.500 euros et qui ont une durée de vie d'une dizaine d'années donc vous voyez, le coût est assez minime. De plus, on va faire une petite économie sur le coût de la voiture puisque cette voiture elle coûte moins cher à la location que les véhicules utilisés actuellement.

Pour ce qui est de l'utilisation du chien en dehors de La Trinité, ce sera pas très souvent puisque ces chiens devront être réquisitionnés par le Procureur de la République donc ce sera factuel, quelques fois par an mais c'est pas non plus, ce sera pas si souvent. Quoi d'autre ? Oui vous posiez la question de savoir si ce recrutement n'allait pas à l'encontre d'un nouveau recrutement futur : je ne vois pas pourquoi puisque ce nouveau recrutement, remplace un départ à la retraite donc aucun frais supplémentaire à la Commune. Est-ce que ça vous satisfait ?

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. En complément de ce que vous avez indiqué alors l'histoire du chien à l'extérieur, non, le chien n'est pas fait pour aller à l'extérieur de la Commune.

Vous avez évoqué là, Monsieur l'adjoint, des circonstances exceptionnelles où le Procureur la République déciderait de réquisitionner le chien Trinitaire mais on est là évidemment sur de l'anecdotique et je crois que la question aussi qui était posée par Madame ESCALIER c'était plutôt de savoir si ce chien n'allait pas servir à des missions de la gendarmerie en fait, des forces de l'ordre de l'Etat, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure sur la bonne articulation entre la police municipale et la gendarmerie et vous avez raison Madame ESCALIER d'évoquer la vigilance que nous devons avoir à ne pas nous substituer aux forces de l'Etat, c'est notamment pour cela que j'appelais hier le Directeur de Cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes.

Mais en même temps, il faut que nous soyons particulièrement agiles pour répondre à tous les cas de figure.

Madame ESCALIER, vous-même, êtes la première à m'écrire quand des délits ou des crimes, je dis des crimes c'est quand même exceptionnel mais quand des délits se déroulent sur le territoire communal ; vous êtes la première à demander des solutions et donc moi je ne souhaite pas, que quand vous même ou quand un citoyen trinitaire m'interpelle sur tel ou tel problème, je sois en incapacité de dire que nous avons une solution en disant « ah ben, c'est pas nous, c'est l'Etat », oui mais quand les délits ont lieu, ils ont lieu donc et quand un meurtre survient sur la voie publique à La Trinité et qu'il faut aller chercher les suspects, croyez-vous que les policiers municipaux se disent « c'est pas à moi de le faire, c'est l'Etat ».

Non, courageusement ils y vont, ils réfléchissent pas, ils font leurs missions de service public au service d'intérêt général et ils travaillent et après personne ne viendra leur dire « ah c'est pas vous qui devez y aller » etc. parce que justement ils sont assermentés, parce que justement la police municipale et la gendarmerie font l'objet d'une convention de coordination et parce que justement quand les trinitaires sont en danger ou quand l'ordre public est en danger, on ne compte pas qui fait quoi, on travaille tous ensemble pour l'intérêt général.

Voilà c'est cela à quoi nous devons travailler bien entendu en veillant au bon usage des finances publiques. La police municipale est un poste important du budget communal, je l'ai toujours soutenue Madame MEYNARD vous savez, vous renvoyez toujours, y compris quand on est dans des moments comme ça d'unité nationale, je m'étonne que vous renvoyez les débats à la politique politicienne mais puisque vous voulez parler de politique politicienne moi je vais vous parler de mon engagement politique.

Je n'en ai toujours eu qu'un seul je suis « chevènementiste » La première fois que j'ai décidé de franchir le pas de l'engagement politique, c'était en 2002 pour suivre Jean Pierre CHEVENEMENT qui disait au-dessus de la gauche, au-dessus de la droite, il y a la République et qui le premier, depuis des décennies, a introduit la question de la sécurité dans le débat public ; ça lui en a coûté beaucoup d'ailleurs mais peu importe, il a porté cette question et voyez, moi cette question de l'intérêt général républicain au-dessus de tout, c'est ce que je mets au cœur de mon engagement Madame MEYNARD donc je souhaite que vous n'abaissiez pas nos débats en introduisant des considérations politiques là où nous sommes dans un moment qui appelle l'unité nationale Madame.

Voilà, y a t'il d'autres remarques sur cette délibération ? Alors sur le boucin de Laghet, autre sujet fondamental. Oui mais enfin là, en l'occurrence, il n'est pas au courant de cette question précise puisque vous dites que vous avez été alertée par une autre élue Madame MISSUD qui m'a fait un retour précis de cette question.

Immédiatement après que ces citoyens aient alerté l'autorité municipale, la police municipale et l'adjoint, notamment l'adjoint qui s'occupe, L'Elu en charge des questions de voirie, Monsieur BOSIO s'est saisi de ce problème.

Nous avons fait les rappels nécessaires, je crois qu'un panneau d'interdiction de dépôt d'ordures a été implanté, qui a donné lieu à des résultats assez satisfaisants puisqu'il semble que ces dépôts aient nettement diminué mais au-delà de ce lieu Madame, tous les jours Madame MEYNARD, écoutez la réponse si ça vous intéresse (Mme MEYNARD : j'arrive à faire deux choses à la fois Monsieur) tous les jours Madame MEYNARD, nous sommes sollicités par des citoyens sur ces questions de dépôts d'ordures sauvages et notre Police municipale justement, elle est en permanence mobilisée sur cela, en permanence elle essaie de retrouver les auteurs et très souvent elle y arrive, en permanence elle verbalise les auteurs, en permanence nous demandons des comptes, quand ils sont identifiés, à ces auteurs de graves incivilités et même de délits et nous arrivons même parfois à obtenir des remboursements.

C'est un sujet effectivement extrêmement important parce qu'il pourrait la vie de nos concitoyens, il pourrait nos paysages, il pourrait le bien-être des trinitaires dans les quartiers ;

c'est un sujet qui ne date pas d'hier Madame MEYNARD puisque vous-même avait été en responsabilité et je ne crois pas que vous l'ayez réglé d'une baguette magique ; en tous les cas, la raison pour laquelle je souhaite que nous consolidions notre Police municipale, c'est qu'elle soit encore une fois au service de toutes ces missions, que ce soit celles que nous évoquions tout à l'heure, c'est à dire les actes de la violence la plus dure, que ce soit aussi d'une certaine manière comme une police environnementale dont nous souhaitons que la police municipale soit un acteur. Bien, je vous propose que nous passions au vote.

Y a t'il des CONTRE cette délibération ? Y a t'il des abstentions ? Qui est POUR ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie au nom de l'intérêt général.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXX

POINT N°2 : AUDIT FINANCIER SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE

MONSIEUR LE MAIRE

Le point N°2 concerne l'audit financier sur les comptes de la Commune et bien entendu pour une délibération comme celle-ci, je vais laisser la parole à notre adjoint aux finances, Monsieur Jean-Paul GENIEYS ; vous avez la parole Monsieur l'adjoint.

Monsieur GENIEYS

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Alors la présente délibération concerne l'engagement d'un audit financier sur les comptes de la Commune. Dans la foulée de notre installation à la Mairie, alors que l'année budgétaire était largement entamée, nous avons dû, dans l'urgence, assumer une situation financière figée et contrainte, nous avons pris nos responsabilités. Il est aujourd'hui temps et indispensable d'asseoir notre politique financière et notre politique tout court sur une connaissance claire et objective de l'évolution passée et de nos perspectives d'avenir.

L'obligation pour la ville de prévoir ses engagements financiers pluriannuels, la nécessité de planifier sur le mandat à venir tant les investissements de conservation et de valorisation de son existant que les investissements d'avenir notamment l'espace culturel, l'absence à ce jour de capacité d'autofinancement permettant d'investir durablement dans son patrimoine, l'absence de comptabilité d'engagement, contrairement aux dispositions de l'article L 2342-2 du Code Général des Collectivités Locales, sont autant d'enjeux qui impliquent la nécessité d'engager un audit financier des comptes de la Commune. L'importance de l'encours de dette communale qui représente au 31/12/2019 plus de 130 % du budget de fonctionnement, en incluant la dette SIVOM et plus de 118% hors dette SIVOM et le poids démesuré et durable que prend son remboursement dans les charges annuelles mettent la Commune de La Trinité en situation d'alerte majeure.

Le ratio sur la capacité de désendettement qui détermine le nombre d'années qu'il faudrait à la Commune pour éteindre sa dette en y consacrant l'intégralité de son autofinancement est particulièrement préoccupant. Il est de 35 ans pour 2019 en incluant la dette SIVOM et encore de 29 ans hors dette SIVOM alors que la moyenne de la strate se situe à 3,6 ans et qu'au-delà de 15 ans nous sommes en zone rouge.

Ainsi, au regard de la fragilité chronique de nos finances, l'exigence pour les citoyens Trinitaires de connaître en parfaite transparence la situation passée et l'impérative nécessité démocratique de faire établir, de manière objective, un état des lieux financier de la Commune par un prestataire indépendant, justifie pleinement le lancement d'un audit immédiat.

La délibération qui vous est soumise vise à autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'audit, à signer le marché et diffuser les conclusions de cet audit dans un souci de transparence. Merci Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur l'adjoint. Vous a été distribué sur table, je crois, une note de synthèse à peine rectifiée. La délibération est inchangée (M. GENIEYS : pardon, les deux sont complémentaires) ; évidemment, mais vous l'avez très bien explicité Monsieur l'adjoint, c'est d'ailleurs un des enjeux de l'audit que de remettre un peu de clarté dans tout ça, si j'ose dire, parce que même si j'ai été moi-même depuis bientôt treize ans un élu de ce conseil municipal et que j'ai participé dans la précédente mandature avec assiduité aux débats de la commission des finances où j'ai appris beaucoup de choses, je dois avouer que, on n'est jamais à l'abri totalement de quelques surprises et plus nous tirons le fil des finances communales, plus nous découvrons des choses et je crois que, indépendamment du rapport de la chambre régionale des comptes dont les conclusions sont en attente, la perspective de cet audit Monsieur l'adjoint, que vous m'avez proposé, est une perspective réellement très utile qui je pense mettra, comme vous l'avez très bien indiqué, de la transparence donc de la clarté mais aussi une forme d'impartialité dans l'analyse de cette situation financière de la Commune dont il est peu de dire qu'elle est préoccupante. Y a-t-il des remarques ? Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO

Merci. Je voulais juste faire un petit retour en arrière concernant le point de décision parce que bon, c'est un point qui est important, c'est pas optionnel, c'est obligatoire. Lors du Conseil municipal du 11 juin 2020, nous avons approuvé les délégations qui vous ont été consenties donc à ce jour, c'est la première fois que vous nous donnez compte-rendu de vos décisions mais une décision, voilà je trouve que c'est peu. Est-ce que vous avez pris une seule décision ?

MONSIEUR LE MAIRE

Non, Madame MARTELLO. Vous devriez savoir, puisque vous avez été quand même première adjointe de la collectivité, vous devriez savoir que dans les délibérations que vous évoquez, il y a une liste de type de décisions qui doivent faire l'objet d'un compte-rendu comme ça formel (Mme MARTELLO : mais je le sais) ; vous le savez, mais vous posez la question donc c'est que vous ne savez pas tant que ça mais vous ne pouvez pas faire semblant de ne pas savoir que les décisions que nous avons prises sont nombreuses ; les citoyens Trinitaires en sont témoins au quotidien.

Dans la période de crise que nous vivons, ce sont des dizaines et des dizaines de décisions que nous prenons chaque semaine pour l'intérêt général donc je pense que pour éclairer nos concitoyens sur votre question, qui faisait référence à l'information que j'ai donnée en début de Conseil, sur les décisions qui sont prises relatives aux points qui sont précisément précisés justement dans la délibération qui a été prise de délégation de compétences au Maire, voilà les choses sont claires ; mais vraiment, je m'étonne que vous n'ayez pas en tête ces faits qui sont pourtant assez simples.

Est-ce que vous pourriez revenir peut-être, à moins que ça vous gêne, au cœur de la délibération qui concerne l'audit financier sur votre gestion. Vous avez des remarques là-dessus ? (Mme MARTELLO : j'y viens, j'y viens). D'accord alors vous avez la parole.

Madame MARTELLO

Je me demandais pourquoi prévoir finalement un audit et engager des dépenses alors qu'en principe le rapport de la Cour des comptes qui doit arriver devrait suffire, est-ce pertinent ? C'est ma première question.

Dans les « CONSIDÉRANT » vous annoncez beaucoup de montants sans en donner les calculs qui permettraient de les vérifier, à défaut de quoi, étant donné que vous ciblez l'équipe municipale en place entre 2014 et 2020, cela peut avoir un caractère diffamatoire mais nous laissons les personnes en charge de cette responsabilité, à savoir Monsieur l'adjoint aux finances et Monsieur le Directeur financier, de donner suite à vos dires.

Je rappelle que postérieurement les comptes de la Commune ont été contrôlés, approuvés réglementairement et supervisés par la Préfecture. Le Préfet est garant de la conformité des règles et une Commune ne fait pas n'importe quoi. Je tiens à donner quelques précisions concernant donc le principe d'engagement des dépenses. Je rappelle qu'il est important de dire que la comptabilité d'une Commune est tenue par les services comptables sous la responsabilité de l'ordonnateur qui est le Maire mais surtout sous le contrôle de la Trésorerie qui est sous la hiérarchie de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes et du Préfet donc, je le redis, les Communes ne font pas n'importe quoi et je rappelle que la politique d'engagement des dépenses, c'est purement du travail administratif.

Quant à la capacité d'autofinancement, ça vous le comprendrez aisément, les actions antérieures sur le budget communal, à savoir les recours systématiques en l'occurrence, ont eu un impact sur la capacité d'autofinancement donc nous sommes en attente d'entendre les résultats de cet audit. Concernant cet audit Monsieur l'adjoint aux finances, pourrez-vous nous dire quel en sera le cahier des charges ? et nous espérons pouvoir le consulter et quelle enveloppe financière vous envisagez d'y consacrer ? Je peux déjà vous dire que nous voterons POUR cette délibération car je connais votre sérieux Monsieur l'adjoint aux finances et j'espère que cet outil supplémentaire vous aidera à la prise de bonnes décisions et nous espérons pouvoir argumenter sereinement sur les résultats de cet audit. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Madame MARTELLO. Je donnerai la parole à Monsieur l'adjoint après les interventions des élus. Madame ESCALIER, je crois vous avez demandé la parole.

Madame ESCALIER

Alors la réalisation d'un audit financier permet d'évaluer la situation financière de la Commune comme son nom l'indique mais également d'identifier les enjeux prospectifs. Sa lecture et son analyse sont très formateurs et permettent aux nouveaux élus de maîtriser ou du moins de découvrir les finances publiques. Nous aurions dû faire cet audit financier lors du précédent mandat, ça aurait eu au moins le mérite pour certains et certaines de mieux appréhender les subtilités du Conseil municipal et les écueils à venir.

Nous pouvons qu'être d'accord avec cette décision puisque nous l'avions nous-même proposée dans notre programme de campagne. Cet audit doit servir de base de travail pour l'avenir de notre Commune et je suis pertinemment qu'il va devenir un argument d'attaque durant une partie du mandat, c'est de bonne guerre.

Je ne sais pas à partir de quelle période vous commanderez l'audit mais je tiens à rappeler ici quelques faits : vous notez dans votre délibération, je cite « l'aggravation progressive de la trésorerie nette de la ville, entre 2014 et 2020 » c'est faux et c'est approximatif et je m'explique. J'ai avec moi le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, qui a été réalisé entre 2003 et 2012 pour notre Commune ; il y détermine avec précision l'état des finances de La Trinité à l'instant où un mandat se terminait et un autre débutait.

Les préconisations étaient les suivantes : désendettement, sortie du réseau d'alerte, abstention d'investissement, tant la capacité d'autofinancement ne le permettait pas. Autant vous dire que rien n'a été fait.

En 2014, à notre arrivée, les caisses étaient vides contrairement à ce qui nous avait été dit n'est-ce pas Madame MARTELLO ? Il a fallu avoir recours à 2 emprunts 2014 et 2015 pour payer les chantiers commandés par la précédente municipalité : 4 millions pour l'église et le gymnase, ceci sans compter les recours, les autres affaires juridiques perdues par la Mairie. Nous avons débuté le désendettement entre 2016 et 2019 : 4 années de travail acharné, de choix difficiles, de contestations diverses et variées et comme l'histoire est un éternel recommencement, à partir de mi 2019, l'équipe sortante reprit une partie de l'endettement pour mener son projet de salle des fêtes alors même que le terrain du Collet du Moulin n'était pas vendu et la situation financière de la Commune ne le permettait pas.

J'ai préféré quitter mes fonctions à ce moment-là, la folie des grandeurs ne m'intéressait pas. Tout ceci pour revenir sur l'approximation dont j'évoquais tout à l'heure lorsque vous disiez que nous étions responsables de l'aggravation progressive de la trésorerie entre 2014 et 2020. Monsieur le Maire, vous allez engager un audit financier de la Commune, nous vous accompagnons dans cette démarche, car comme vous, nous souhaitons sincèrement que notre Commune retrouve enfin une situation financière assainie durablement. Nous serons attentifs à tout ce qui relèvera des finances communales, des choix et des orientations que vous ferez et nous nous opposerons, à chaque fois que cela n'ira pas dans le sens de l'intérêt des Trinitaires.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie Madame ESCALIER pour cette intervention constructive. Monsieur l'adjoint sur les points peut être précis, notamment ceux qu'évoquait Mme MARTELLO sur le coût approximatif même si l'audit n'est pas n'est pas lancé, sur le coût approximatif notamment...

Monsieur GENIEYS

Bon l'audit qui va être lancé est un audit qui va coûter disons entre 10.000 et 15.000 euros ; ce n'est pas un audit approfondi notamment du fait que nous avons en attente aussi le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes et que ces deux éléments concordants risquent d'arriver en même temps et qui nous permettront de se conforter l'un, l'autre voilà. Le coût approximatif sera entre 10 et 15 mille euros. Sur le cahier des charges, il sera à préciser, voilà. Vous, est-ce que Monsieur le Maire reprend la parole ou je continue sur les autres points ?

MONSIEUR LE MAIRE

Ben, je crois que sur ces points précis, vous aviez noté d'autres réponses précises qu'il fallait faire avant que je donne d'autres éléments d'ordre plus général ?

Monsieur GENIEYS

Non, on parle d'approximation sur ce que j'ai indiqué. Le problème, c'est que nous sommes en train de faire un audit, voilà. On n'en préjuge pas et on était extrêmement, comment dire circonspects quant à notre appréciation. Voilà, nous n'avons évoqué que les éléments qui nous apparaissaient les plus flagrants et si nous faisons intervenir l'audit, c'est bien pour nous apporter ces précisions-là. On ne va pas faire l'audit à la place de l'auditeur.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci beaucoup Monsieur l'adjoint. Oui effectivement, vous avez raison Madame ESCALIER d'évoquer le terme d'approximation et c'est justement l'un des objets de cet audit que de mettre de la précision, que de mettre de la clarté au lieu d'une forme d'approximation et encore une fois, en étant factuel, sans esprit polémique mais pour éclairer l'assistance et nos concitoyens, parce que, par exemple on se dit, un audit ça a un coup effectivement. Est-ce que c'est légitime de faire un audit qui a un coût autour de 10 à 15.000 euros ?

Je dirais simplement que 10 à 15.000 euros, c'est 1 % seulement de la ligne de trésorerie que la Commune doit mobiliser chaque année pour pouvoir payer les salaires en fin d'année, on en est là ; c'est à peu près trois fois moins que le coût d'indemnisation des architectes pour le projet de salle polyvalente que Madame MARTELLIO avait lancé en janvier 2020 à quelques jours du renouvellement électoral et que nous allons être obligés de payer 40.000 euros, pour des architectes qui ont travaillé dans l'urgence absolue sur des projets. Malheureusement, ils savaient très bien que, évidemment, ce qu'on leur demandait de faire était une quadrature du cercle mais ces 40.000 euros, que nous allons devoir leur payer, n'avaient pas été prévus, je vous rassure au budget 2019, au budget 2020, ni même 1 seul euro pour ce projet de salle polyvalente, lancé opportunément par Madame MARTELLIO à quelques jours de l'élection.

Donc bien entendu, on va dépenser 10 à 15.000 euros pour avoir une vision précise, transparente, objective de la situation des comptes et qu'on ne vienne pas nous dire : « c'est vous qui dites ça parce que c'est de la politique, etc. ». Non, je veux que nous puissions disposer d'éléments objectifs où on ne nous dise pas « c'est vous qui faites de la politique, etc. »

Que ce soit des éléments de diagnostic factuels, objectifs, opposables et comme ça, après nous pourrons partir sur de bonnes bases et j'ai noté Madame ESCALIER la formule que vous avez employée quand vous dites « nous vous accompagnerons » et je vous remercie d'employer ces termes parce que, comme je l'ai indiqué dans mon discours d'installation, dans mon discours d'investiture, à chaque fois que des élus, quel que soit le banc duquel ils parlent, travailleront avec nous dans l'intérêt général, dans les commissions que nous allons mettre en place, dans le Conseil consultatif de la vie communale, dans toutes ces instances de participation démocratique que nous allons instaurer, nous y reviendrons tout à l'heure, à chaque fois que des élus, sans à priori, sans esprit polémique, ce qui n'empêche pas le débat, ce qui n'empêche pas de ne pas être d'accord mais à chaque fois que des élus se positionneront comme cela, ils auront leur place avec nous, non seulement dans le débat mais dans la décision.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ? Bien. Alors afin que nous puissions lancer dans les jours prochains cet audit, pour pouvoir en disposer au plus vite et partir pour le budget 2021 sur de bonnes bases, qui est CONTRE le lancement de cet audit ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté à l'unanimité et je vous remercie.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

~~~~~

### **POINT N°3 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

#### **MONSIEUR LE MAIRE**

*Il s'agit à présent de délibérer sur le point N° 3 qui consiste à fixer le règlement intérieur de notre Conseil municipal. Évidemment, c'est une obligation légale.*

*Dans les six mois qui suivent son installation, le Conseil municipal doit adopter son règlement intérieur, c'est à dire la façon dont nous posons nos débats mais au-delà de nos débats, dont fonctionne l'administration municipale et donc l'autorité territoriale.*

*Vous avez eu en main une mouture de ce règlement intérieur que je vais vous proposer au vote ; je dois vous informer que j'ai reçu un certain nombre d'amendements de la part de Monsieur CARLIN.*

*Si vous en êtes d'accord Monsieur CARLIN, je vous proposerai tout à l'heure de non pas d'en faire une lecture exhaustive mais de présenter vos propositions d'amendements afin que nous les analysons et que nous décidions si le Conseil municipal les retient ou pas.*

*Est-ce que ça vous convient ? (Monsieur Carlin : « oui monsieur le Maire ») Alors effectivement, avant qu'on l'évoque, je voulais d'abord dire que ce qui a inspiré la rédaction de ce règlement intérieur du Conseil municipal, c'est la volonté d'introduire partout de la transparence, de la justice, de la clarté, du respect dans le débat municipal.*

*J'évoquais tout à l'heure le fait que j'ai moi-même, ainsi que d'autres dans cette salle, été un élu d'opposition et les Trinitaires ont trop souvent assisté à des scènes ubuesques où, alors même que nous voulions simplement nous exprimer comme élu d'opposition, la parole nous était refusée, des petites brimades nous étaient faites donc je veux vraiment que nous repartions sur de bonnes bases, que cette période soit terminée et que partout, à partir du moment où les élus respectent le cadre démocratique, respectent les individus, respectent la vérité, respectent la loi bien entendu c'est un minimum, et bien que toujours la parole soit libre et que toujours nous puissions voilà, débattre, ce qui est au cœur des fondamentaux de la République dont nous parlons beaucoup en ce moment mais la République ça n'est pas juste un vain mot, la République c'est notamment ce que nous sommes en train de faire-là, c'est-à-dire de décider au nom de l'intérêt général, appuyés sur une légitimité issue du suffrage universel où chaque électeur, quand il vote, il a une partie de la décision dans ses mains et puis il désigne des représentants, nous ne sommes que cela, des représentants pour prendre les décisions à sa place, le peuple.*

*Voilà c'est ce que modestement, à l'échelle de la Commune, nous faisons et en le faisant, nous avons le devoir, la responsabilité de le faire dignement, de le faire dans le respect, non seulement entre nous mais aussi dans le respect de ceux qui nous regardent et dans le respect des citoyens qui nous ont fait confiance aux uns et aux autres.*

*Donc, sans évidemment vous faire lecture de ce règlement intérieur, je voulais dresser une liste, non exhaustive, des points que nous avons introduits pour redonner de la respiration démocratique à nos débats. Premièrement, évidemment c'est ce que nous sommes en train de faire, c'est l'enregistrement en direct et la retransmission et la conservation en permanence sur le site de la Commune des débats du conseil municipal si bien que les citoyens qui ne peuvent pas y assister, en ce moment nous sommes en confinement donc n'avons pas de public, mais au-delà de ça, les citoyens qui, pour toutes sortes de raisons, notamment parce qu'ils travaillent, parce qu'ils sont pas disponibles, ne peuvent pas assister au Conseil municipal puissent à tout moment observer ce que nous nous disons, ce qui aussi nous impose encore plus de dignité dans nos débats ; ça c'est, vous en conviendrez, une nouveauté.*

*C'est une demande que moi-même j'avais faite au fil des années lorsque j'étais un élu d'opposition qui malheureusement n'avait jamais pu être satisfaite. Deuxièmement, nous avons instauré un calendrier prévisionnel des conseils municipaux de manière à ce que les conseillers municipaux puissent s'organiser, autant que faire se peut, tout au long de l'année pour participer à nos débats et que les citoyens puissent être informés de la tenue des conseils. Bien entendu ce calendrier prévisionnel, il peut être modifié au regard des impératifs mais c'est un élément là-aussi de transparence.*

*Troisièmement notamment, nous avons attribué à tous les conseillers municipaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, une adresse mail de la Commune et une boîte aux lettres sécurisée dans la Commune pour que tous les échanges puissent être formalisés et pour que chacun des élus se sentent partie prenante de l'institution municipale, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.*

*Par ailleurs, j'ai instauré depuis le début de notre installation que l'exposé des questions orales par les conseillers municipaux quand un conseiller municipal d'opposition écrit pour poser une question ; dans la précédente mandature, quand moi-même ou mes collègues nous déposions une question orale, c'était la plupart du temps Mme MARTELLO ou un élu de la majorité qui faisait lecture de la question que nous posions ; ce qui était là-aussi ubuesque.*



*Donc évidemment, quand un élu pose une question à la fin du conseil municipal, il peut soit faire lecture, soit présenter sa question et nous pouvons lui apporter une réponse éclairée et respectueuse. Ensuite, je souhaite que dans le bulletin municipal, la parole de l'opposition soit respectée et que les écritures de l'opposition ne soit pas diminuées de taille ou qu'on ne s'échine pas à trouver des dispositifs pour que la parole de l'opposition soit moins lisible que le reste du bulletin municipal. Chacun a en tête, ces tribunes d'opposition qui étaient un peu grisées pour que ce soit moins facilement lisible.*

*Allons bon, ça, ça n'était pas sérieux et donc évidemment jamais nous ne nous comporteront comme ça et de la même manière, sur la page réservée aux tribunes d'opposition, nous ne chercherons pas à répondre, à lire avant la tribune de l'opposition et ensuite à y répondre d'une façon violente ou polémique parce que voilà, nous sommes l'autorité municipale, nous avons reçu la confiance des Trinitaires, nous sommes des représentants. Les Trinitaires jugeront sur nos actes et nous n'avons pas besoin de répondre d'une façon agressive ou puérile dans le bulletin municipal, sur la tribune d'opposition que nous respectons.*

*Et enfin, une décision et pas des moindres, nous avons décidé, comme je l'avais déjà dit le 2 juillet, je crois en tout cas au tout début de notre installation, de mettre à disposition des élus d'opposition un local : ce qui ne s'est jamais vu dans les mandatures précédentes de la majorité à laquelle a participé Madame MARTELLO et là, vous m'autoriserez à vous informer de quelque chose qui pourrait être drôle, si ça n'était pas ridicule, c'est que, excusez-moi Mme MARTELLO mais je suis vraiment obligé de le dire aux concitoyens, Madame MARTELLO a cru utile de faire une requête au Tribunal administratif pour pouvoir disposer d'un local pour les élus d'opposition.*

*Madame MARTELLO vous qui avait été première adjointe, d'une majorité qui, alors même que moi élu d'opposition j'avais demandé à pouvoir disposer d'un local, ne nous l'a jamais accordé, alors même que je me suis engagé devant les trinitaires en Conseil municipal dès le début de ma mandature à vous mettre à disposition un local, alors même que nous sommes en confinement, alors même que nous sommes en crise sanitaire, alors même que nous sommes en urgence attentat, alors même que à chaque fois que nous prenons une décision nous vous en informons, alors même que, au monument aux morts, alors que la cérémonie publique était interdite seulement réservée au Maire, je vous ai appelée pour vous associer ainsi que l'autre groupe de l'opposition à cette cérémonie d'unité nationale, alors même que je viens d'égrainer la liste des mesures que nous avons prises pour favoriser vos droits d'opposition, vous, vous croyez utile de faire dépenser de l'argent à la Commune, dont vous connaissez la situation financière dans laquelle elle se trouve, pour répondre devant le tribunal administratif à votre requête. Mais vous croyez que le Tribunal de la République n'a pas mieux à faire Madame dans cette période que cela ?*

*Vraiment, vraiment, vraiment, vous devriez avoir honte. Alors, j'arrête là ce propos, je propose que nous évoquions le règlement intérieur et je propose à Monsieur CARLIN qu'il nous fasse -et après je vous donnerai la parole bien sûr Mme MARTELLO- je propose à Monsieur CARLIN qu'il nous présente ses amendements et puis que nous puissions y répondre. Monsieur CARLIN vous avez la parole.*

**Monsieur CARLIN**

*Merci mais en fait les amendements, sur la copie sur table, je vois que vous en avez tenu compte donc je vous en remercie, alors je vous rappelle...*

**MONSIEUR LE MAIRE**

*Alors je crois que certains, j'aurais dû le dire, certains ont déjà été intégrés parce que c'était vraiment des erreurs, si j'ose dire matérielles ; en tout cas, plusieurs étaient particulièrement pertinents et indiscutables donc ils sont déjà intégrés. Sur ceux qui ne sont pas intégrés peut-être Monsieur CARLIN ?*

### **Monsieur CARLIN**

*J'imagine sur ceux qui ne sont intégrés, c'était vraiment un souci de clarification. Je demandais que les courriers, les demandes soient précisés ; ça peut être fait par papier ou par mail, bon, c'est pas grave, j'imagine que vous avez estimé que par courrier ça veut dire papier électronique (M. le Maire : ça allait de soi exactement) donc on va pas, bien sûr, le tout c'est que ce soit clair et évident.*

*Je reste, oui effectivement, vous en avez tenu compte ; de mes demandes, c'était sûr, bon il y a une petite erreur de référence dans l'article 34 par rapport au Code des relations, donc ça va, elle a été rectifiée ; le droit à la formation : je demandais à quel service s'adresser ? ça a été intégré et ce qui m'avait surtout interpellé, c'était un alinéa, deux alinéas sur l'expression de « la minorité » dans le bulletin vert d'information municipal où la rédaction des alinéas 2 et 3 me semblait contraire à la liberté d'expression justement. Je n'étais pas d'accord sur le fait de sous-partager des espaces entre des personnes qui seraient issues de groupes constitués au départ. Donc moi, comme ça, ça me convient et je vous remercie.*

### **MONSIEUR LE MAIRE**

*Je vous remercie Monsieur CARLIN, voilà nous les avons donc effectivement intégrés (M. CARLIN : nous, ça nous convient, je ne sais pas si cela vous convient). Il y a un sujet Monsieur CARLIN que je voulais évoquer parce que, pour le préciser, vous demandiez effectivement qu'on précise jusqu'à quand des amendements pouvaient être proposés ; si j'ose dire, il n'y a pas de limite pour la proposition des amendements, c'est même à ça que sert notre conseil municipal, c'est à dire que quand un amendement est proposé, soit sur le règlement intérieur, soit, comme on l'évoquait tout à l'heure, sur un procès-verbal, soit même sur une délibération, ça m'est moi-même arrivé d'avoir à le faire, de proposer des amendements, dans la mandature précédente, qui d'ailleurs n'étaient jamais retenus mais un amendement, il peut être proposé au moment du conseil municipal ; il est formulé clairement par l'élu qui souhaite le proposer et ensuite, il donne lieu ou pas à un vote, selon son degré de pertinence donc ça aussi, il me semblait que ça allait sous le sens, donc je vous je vous remercie (M. CARLIN : c'est moi merci). Madame MARTELLO vous avez la parole.*

### **Madame MARTELLO**

*Merci ; alors, Monsieur POISKI vous vous posez en donneur de leçons, mais moi mes recours, je les fais moi-même ; je ne me cache pas derrière des associations pour en faire, je ne sais combien durant un mandat (M. le Maire : alors vous parlez de diffamation mais là, il me semble que vous diffamez entre les lignes des associations. Je ne sais pas lesquelles vous évoquez. De quelle association parlez-vous Madame MARTELLO ?). Vous pouvez me laisser terminer (M. le Maire : de quelle association parlez-vous Madame MARTELLO ?), on ne va pas revenir sur six années de mandat et six années de recours (M. le Maire : mais vous venez de porter des accusations graves à l'égard d'associations) ; je ne vous donnerai pas de nom d'associations (M. le Maire : ce sont des associations trinitaires Madame ?) je ne vous donnerai pas de nom (M. le Maire : de quelles associations parlez-vous pour les diffamer Madame ?) je ne vous donnerai pas de nom (M. le Maire : donc, vous portez des propos diffamatoires à l'encontre d'associations que vous ne citez pas ?).*

*Voilà, je vous dis que vous donnez des leçons que je (M. le Maire : vous parlez de recours et d'associations, de quelles associations parlez-vous ?) Je parle de vos recours et que je fais mes recours moi-même et notez-le, notez-le dans... (M. le Maire : je constate que vous n'allez pas au bout de vos accusations diffamatoires à l'encontre d'associations et j'en prends acte) ; voilà prenez en acte et ensuite pour ce qui concerne la délibération sur le règlement intérieur, juste une petite remarque concernant l'expression de l'opposition. Donc moi je voulais savoir si vous pouviez demander à vos services de consulter les jurisprudences récentes en matière de droit de communication de l'opposition sur les différents supports ; connaissant votre attachement à la concertation, nous regrettons de ne pas avoir été associés à cette réflexion, le débat aurait été intéressant et ce soir vous auriez pu avoir l'unanimité voilà.*



## **MONSIEUR LE MAIRE**

Bien Madame MARTELLO après votre intervention et si aucun autre conseiller municipal ne souhaite intervenir, je vais donc, dans ce moment un peu solennel puisqu'il s'agit encore une fois du cadre de fonctionnement de nos débats pour les six années à venir, je vais donc soumettre ce règlement intérieur au vote en souhaitant que, encore une fois, le respect et le principe républicain d'unité nationale pour l'intérêt général puisse être le plus souvent respectés dans notre assemblée. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Il est adopté et donc je note les 4 abstentions des élus du groupe de Madame MARTELLO qui semblent ne pas se satisfaire des nouveaux droits qui leur sont pourtant attribués.

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Vote du Conseil :**      Pour : 29                      Contre : 0                      Abstention : 4

CCCCCCCCCCCC

## **MONSIEUR LE MAIRE**

L'ordre du jour appelle désormais l'examen de la libération n°4 qui concerne la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site de la gare en phase réalisation et bien entendu, sur cette délibération, c'est ma troisième adjointe, Conseillère métropolitaine, Madame FERNANDEZ-BARAVEX, en charge notamment de l'urbanisme qui opère. Vous avez la parole Madame l'adjointe.

### **POINT N°4 : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN OPÉRATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE DE LA GARE EN PHASE RÉALISATION**

#### **Madame FERNANDEZ-BARAVEX**

Je vous remercie Monsieur le Maire. Alors, en ce qui concerne donc l'aménagement du site de la gare convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site de la gare en phase réalisation. En 2013, la Métropole Nice Côte d'Azur, l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) et la Commune de La Trinité avaient signé une convention d'intervention foncière, en phase anticipation impulsion, sur le site de la gare cadastré section AE numéroté de 51 à 53, de 55 à 65 et de 341 et 54 (en partie). Cette convention a été prolongée par un avenant N°1, signé en 2015, permettant le passage en phase réalisation d'une opération mixte sur le site de la gare de la Commune.

Ainsi, ce projet actuel comprend une extension du périmètre, que vous avez dans vos dossiers, d'une surface de 1760 m², de la création d'un seul bâtiment en trois plots de hauteurs différentes, c'est à dire du R+3 à R+5, ce qui se décompose en 60 logements pour 3600 m² dont 33 % de logements sociaux, de logements locatifs sociaux soit environ 20 logements et donc 40 logements en accession libre, de 1200 m² de commerces et de services positionnés au rez-de-chaussée et de 74 places de stationnement, situées en sous-sol sur deux niveaux, et enfin ce projet permet le réaménagement des espaces publics notamment avec l'élargissement de l'allée de la gare à 11 m, favorisant ainsi une circulation douce entre le boulevard et la gare avec maintien du double sens pour les véhicules et la création d'une placette de 200 m² avec une liaison piétonne pour desservir le jardin public.

Sur ces nouvelles dispositions et afin de poursuivre les démarches d'acquisition du foncier engagées par l'EPF PACA, la déclaration d'utilité publique et de cessibilité a été déposée en préfecture le 18 janvier 2019 et modifiée le 3 juillet 2020 après approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

*La finalisation de ce projet nécessite la signature d'une nouvelle convention tripartite permettant ainsi à l'EPF PACA de concrétiser la maîtrise foncière de l'ensemble du site concerné par l'opération. La présente délibération a donc pour objet d'approuver ladite convention tripartite d'intervention foncière, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en 2025 et ainsi autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. Je souhaiterais aussi porter à votre connaissance que le site de la gare phase 1, du site à enjeux Anatole France est également inscrit dans une réflexion plus globale de requalification et de renouvellement urbain du cœur de ville qui donc fera aussi l'objet d'une présentation publique. Je vous remercie.*

### **MONSIEUR LE MAIRE**

*Merci Madame l'adjointe pour cette présentation très claire et synthétique ; c'est une délibération qui n'est pas que technique, c'est une délibération importante qui concerne l'avenir du visage de la Commune et de son centre et c'est un sujet dont nous avons souvent débattu au conseil municipal.*

*Je m'étais moi-même opposé au précédent projet. Notamment parce que dans le projet initial était prévu un immeuble de huit étages, un R+8 d'une dimension suffisamment déraisonnable pour que l'architecte des bâtiments de France, qui est censé veiller à l'harmonie notamment de nos paysages et en lien notamment avec notre église qui est classée monument historique, l'architecte des bâtiments de France avait retoqué ce projet et l'autre raison pour laquelle je n'étais pas favorable au projet précédent, lors des deux délibérations qui se sont présentées, c'est parce que le projet n'examinait cette question-là que sur le périmètre d'un pâté de maisons, celui de la gare en fait, à partir du bâtiment de la gendarmerie non inclus jusqu'à l'allée de la gare.*

*Or, et Madame l'adjointe vous l'avez bien expliqué évidemment, nous sommes, nous voulons être dans une perspective de réflexion beaucoup plus globale sur l'aménagement de la Commune parce que réfléchir à l'aménagement du site de la gare, c'est évidemment se poser la question des infrastructures de transport qui doivent arriver, je rappelle l'engagement du Président de la Métropole pour l'arrivée du tramway avant 2026, c'est évidemment réfléchir, et nous l'évoquerons tout à l'heure à l'occasion de la question qu'a posé Monsieur CARLIN, de réfléchir sur l'aménagement des portions du territoire communal qui sont situées au bord du paillon, la zone Anatole France, le Collet du moulin, c'est évidemment réfléchir à la partie du territoire communal où nous sommes aujourd'hui sous ce chapiteau, ce site des Gerles que j'ai évoqué à de nombreuses reprises et où entre la Médiathèque et l'école Vira Souléu et tout le long de cette couverture du Laghet eh bien c'est là que nous devons faire battre le cœur du centre-ville avec le futur aménagement culturel qui s'ouvrira sur un espace arboré et probablement sur d'autres infrastructures, pour que nous puissions mettre en cohérence le centre de La Trinité de la rive gauche du Laghet à la rive du paillon.*

*Donc cette délibération, si elle peut vous apparaître technique, elle est en rupture avec les délibérations principales sur deux points principaux d'abord son harmonie avec le reste du bâti existant, les immeubles où les constructions qui pourraient émerger finalement répondront aux autres constructions et notamment à cet immeuble qui s'appelle le Versailles qui est juste de l'autre côté de l'allée de la gare donc volonté d'un urbanisme harmonieux, c'était l'un de mes engagements, volonté aussi d'une concertation très précise avec ceux qui continuent soit de résider, soit de travailler sur ce site, il ne reste plus beaucoup de résidents et plus beaucoup de commerçants sur ce site mais il en reste, et donc évidemment il faut, et nous avons déjà commencé à le faire avec l'Etablissement Public Foncier régional, c'est à dire l'établissement public qui est en charge de cette opération immense, je dis immense en rappelant que nous ne pouvions pas revenir totalement en arrière parce que les engagements qui avaient été pris par la précédente mandature et notamment les acquisitions qui ont été faites d'un certain nombre d'appartements ou de commerces, si nous décidions de mettre un terme total à ce projet devraient être remboursés par la Commune, ce qui est évidemment pas dans ses capacités financières.*



*Donc nous ne pouvons pas faire table rase et annuler totalement ce projet, mais nous nous inscrivons en modification profonde de ce projet en accompagnant les situations individuelles humaines, les quelques familles qui continuent d'habiter sur ce site, les commerçants notamment un, structurant du paysage commercial de notre Commune voilà, deuxièmement l'urbanisme harmonieux que j'évoquais et troisièmement et surtout, la perspective générale d'aménagement de notre Commune au regard de toutes les priorités que nous avons en termes d'infrastructures de transports, en terme d'accueil de service public, en termes de réponse aux besoins de la population Trinitaire.*

*Donc, merci Madame l'adjointe d'avoir travaillé sur ce sujet, d'avoir travaillé avec nos services parce que nous avons aussi cette richesse dans l'administration communale d'avoir des services d'une compétence telle que quand, par exemple dans mes fonctions de Vice-président de la métropole, je participe à des réunions structurantes sur des compétences métropolitaines eh bien, je peux vous dire que je n'ai pas à rougir des services qui m'accompagnent, des directeurs qui m'accompagnent, qui portent haut la parole de la Commune dans des institutions comme la Métropole notamment auprès de l'Etat ou la compétence technique de nos services est non seulement reconnue mais évidemment indispensable à la bonne exécution de l'action publique.*  
**Madame ESCALIER.**

#### **Madame ESCALIER**

*Alors il s'agit donc d'un nouveau projet sur le site dit de la gare. Il s'agit d'une procédure courante dans le cas de l'achat, en fonds propres, de terrains et de logements réalisés par l'EPF pour le compte des collectivités. Sur la convention en elle-même, pas de remarque particulière, si ce n'est qu'il me semble que la Métropole est à nouveau omniprésente mais mes questions portent davantage sur le projet. Lors du précédent programme proposé par l'ancienne municipalité, l'EPF avait déjà acheté des logements donc avancé de l'argent pour la Commune.*

*L'abandon de ce projet de résidence pour les seniors doit mettre certainement l'EPF en grande difficulté de trésorerie. Notre Commune, dite carencée en logements sociaux et ce projet en propose une vingtaine. Beaucoup de Trinitaires sont en attente de ces logements, il serait souhaitable de ne pas faire comme à l'accoutumée, c'est à dire de faire passer les Niçois avant les Trinitaires, mais bien de défendre l'intérêt de nos administrés. Faire du logement social est primordial afin que chaque citoyen, en fonction de ses revenus puissent accéder à un logement décent. Pour que les trinitaires comprennent l'enjeu de cette délibération, il faut expliquer qu'il existe plusieurs types de logements sociaux : les logements de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) qui sont attribués aux locataires en grande précarité, les logements Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) qui correspondent aux locations HLM et les logements PLS Prêt Locatif Social qui sont attribués aux candidats locataires ne pouvant pas prétendre ni aux HLM et n'ayant pas les revenus suffisants pour se loger dans le privé.*

*Alors tout à l'heure, Monsieur le Maire vous disiez que cette délibération n'était pas que technique et qu'elle a bien un rôle de politique sociale. Sachant que le revenu médian communal est d'environ 21 mille euros annuels, que seulement 1 ménage fiscal, sur 2, paye des impôts et que la dynamique du niveau de vie est d'environ 0,3% pour notre Commune, tout le monde comprendra qu'il s'agit d'un point sensible et important qui déterminera donc, c'est la politique sociale que vous souhaitez mener. Donc j'aimerais savoir quels types de logements sociaux seront choisis dans ce programme ? Est-ce que vous allez faciliter l'arrivée des jeunes actifs qui consommeront et vivront à La Trinité ? Soit vous favoriserez la venue de personnes en précarité qui, au contraire, faute de moyens ne participeront pas au développement et à la vie économique de notre Commune. Voilà c'était ma question.*

#### **MONSIEUR LE MAIRE**

*Merci Madame ESCALIER. Je répondrais précisément à vos questions. Madame MARTELLO.*

### **Madame MARTELLO**

*Oui alors moi, je voulais rétablir un peu quelques vérités. Le projet initial n'a jamais fait huit étages et c'est en 2017 qu'il y a eu un nouvel appel à projets, c'est exactement le projet que vous présentez ce soir. Donc moi je me demande qu'est-ce qui vous fait porter à ce point ce projet structurant pour La Trinité alors que vous avez tout à fait pour tenter d'annuler ce beau projet lors de votre mandat de conseiller municipal ? Vous avez voté toujours CONTRE lors des présentations notamment au conseil municipal du 13 décembre 2018, Conseil où était absente Madame BARAVEX et donc je me disais que les Trinitaires concernés par l'expropriation vont certainement apprécier et j'avais compris que dans votre programme vous souteniez la position inverse donc voilà nous avons un petit peu de mal à comprendre néanmoins nous voterons POUR ce projet et je regrette que le projet « d'espace intergénérationnel » soit abandonné, voilà c'était novateur.*

### **MONSIEUR LE MAIRE**

*Madame MARTELLO, je ne veux pas être offensant mais je note que votre difficulté à comprendre effectivement est un fil conducteur des différentes délibérations.*

*Pour ce qui concerne votre question, j'y ai répondu avant (Mme MARTELLO : ça c'est insultant, ça c'est insultant, j'espère que ce sera noté) ça n'a pas besoin d'être noté, nous sommes filmés en direct Madame MARTELLO contrairement à la mandature précédente, nous sommes dans la transparence totale (Mme MARTELLO : mais je veux que ça soit noté sur le PV aussi) mais je réponds à votre question si vous voulez. Je réponds à votre question, tout en y ayant déjà répondu avant même qu'elle ne soit formulée ; vous me demandez qu'est ce qui sépare ma position actuelle de ma position pour les précédents projets présentés, lors des précédents conseils municipaux, de la précédente mandature et je vous redis les trois éléments de rupture : premièrement, rupture avec un projet démesuré c'était le cas du premier projet et c'était un projet R+8, j'ai le projet sous les yeux, vous le savez Madame MARTELLO, donc ne niez pas des évidences (Mme MARTELLO : il y en a un deuxième projet en 2017), deuxièmement démarche de concertation avec les derniers résidents et les derniers commerçants qui sont actuellement toujours sur le site, démarche qui a été initiée déjà depuis plusieurs jours voire semaines par l'Etablissement Public Foncier régional qui travaille avec nous et la Métropole Nice Côte d'Azur - Madame ESCALIER non pas que nous voulions mettre la Métropole à toutes les sauces mais parce que pour des opérations de cette envergure-là et notamment d'aménagement et notamment j'évoquais la question du transport et notamment j'évoquais la question du tramway, évidemment la Métropole est directement liée à ces enjeux-là, donc deuxièmement l'urbanisme harmonieux et troisièmement Madame MARTELLO, troisième raison pour laquelle je n'étais pas d'accord avec les projets précédents, et je porte aujourd'hui un projet différent vous l'avez dans les considérant, c'est la vision générale du réaménagement de la Commune de la rive gauche du Laghet où nous sommes (Mme MARTELLO : c'était déjà ça) jusqu'à la rive du paillon (Mme MARTELLO : c'était déjà ça) bien entendu que non Madame MARTELLO et vous le savez bien. Donc, ce sont les trois points. Je vais répondre précisément aux questions aussi qui ont été posées par Madame ESCALIER.*

*Madame ESCALIER a raison de demander quel type de logement nous allons accueillir et elle a raison d'attirer notre attention sur les nécessaires équilibres, sociologiques, socio-économiques, que nous devons préserver et quand j'ai été, comme le sont tous les Maires, convoqué en Préfecture pour rendre des comptes sur la situation d'avancement de la construction de logements sociaux et du taux de logements sociaux et d'application de la loi SRU il y a quelques semaines, j'ai dit aux services de la Préfecture que, bien entendu, je souhaitais que nous construisions des logements pour accueillir des Trinitaires, pour accueillir les actifs, pour accueillir des forces vives venues d'ailleurs et pour faire vivre notre Commune, pour faire vivre nos services publics, pour faire vivre nos écoles, pour faire vivre notre marché que nous développons, tous les Trinitaires en sont témoins et nous font signe de leur satisfaction, donc nous avons besoin de faire vivre le territoire communal et de construire des logements mais construire des logements, il faut le faire en préservant les équilibres, les équilibres sociologiques les*



équilibres de l'harmonie, de l'urbanisme dans une Commune où malheureusement l'urbanisme a été dans l'histoire parfois maltraité où on a implanté, çà et là, une zone industrielle, telle ou telle installation au milieu de zones d'habitations, au milieu de zones qui sont par ailleurs des zones naturelles magnifiques, des zones patrimoniales magnifiques et ce que je souhaite, c'est que nous arrivions à valoriser notre patrimoine, notre histoire, notre architecture et à penser à un urbanisme qui soit harmonieux.

Donc vous avez raison Madame ESCALIER de nous interroger là-dessus et bien entendu nous veillerons dans l'élaboration de ce projet parce que ce qu'a présenté Madame BARAVEX, c'est un pré-projet, c'est pour qu'il puisse y avoir une vision de ce que pourra être le gabarit de ce projet mais à chaque étape nous avons à 100% la main sur l'architecture du projet, sur le nombre final exact de logements, nous avons la main et sur l'équilibre des types de logements, bien entendu nous garderons la main et je serai particulièrement attentif à ce que, à la fois nous puissions disposer de logements et même de logements sociaux ; une très grande partie de la population Trinitaire est potentiellement éligible au logement social comme d'ailleurs dans tout notre département parce que dans un département comme le nôtre, où le foncier est si cher, où les contraintes sont si grandes, eh bien vous pouvez avoir des revenus très satisfaisants et pourtant être éligibles au logement social tellement le prix du marché est haut pour le logement ; donc une grande partie des trinitaires sont accessibles aux logements sociaux et donc nous devons faire des logements, quand nous faisons des logements sociaux, qui soient valorisés qui soient bien insérés qui ne soient pas des ghettos, qui ne soient pas des quartiers excentrés que nous créerions et mettrions là, uniquement des personnes en situation de fragilité sociale extrême, non je ne veux pas de cela. Je vous rassure Madame ESCALIER.

Trop d'erreurs ont été faites par le passé sur cet urbanisme-là. Je suis, vous savez peut-être, au nom de la Métropole, Administrateur de Côte d'Azur Habitat, le plus gros bailleur social de notre Département et l'un des plus importants même du pays et je siège au nom de la Métropole au Conseil d'administration de ce bailleur. Je suis allé récemment visiter une partie du patrimoine de Côte d'Azur Habitat sur le territoire communal et il y a certains logements, c'est pas possible ; donc heureusement, Côte d'Azur Habitat est déterminé pour mener à bien les rénovations, les travaux d'amélioration et nous y travaillons activement tous les jours pour aiguillonner les services quand c'est nécessaire, pour informer de telle ou telle nécessité impérieuse de rénovation et nous travaillons en très bonne harmonie, non seulement avec Côte d'Azur Habitat, dont je suis l'un des administrateurs, mais avec l'ensemble des bailleurs sociaux. Nous sommes allés par exemple à la gare, avec le bailleur IDF le bailleur de la SNCF, où nous avons pu en manifestant un peu de volonté, d'aiguillon, nous avons pu obtenir des choses qui n'avaient jamais été obtenues jusqu'à présent par les locataires qui souvent sont bien seuls face à leur bailleur parce que c'est un peu « le pot de terre contre le pot de fer ».

Quand vous êtes un locataire de logement social, c'est difficile de se faire entendre et donc il faut manifester de la volonté politique, au sens noble du terme, et donc nous sommes allés avec la police municipale, avec nos services, avec mon cabinet, moi-même, par exemple à la gare en présence du bailleur, du représentant régional du bailleur social nous avons dit : « sur tel problème comment vous faites, sur tel problème comment vous faites ? » et puis quelques jours après, quelques semaines après, la liste des travaux déjà réalisés est intervenue et donc c'est en manifestant effectivement beaucoup de volonté que nous y arriverons parce qu'il y a l'existant nous ne pouvons pas accepter que des Trinitaires vivent parfois dans des logements qui nécessitent des rénovations importantes et elles seront faites, et elles sont déjà faites pour certaines d'entre-elles nombreuses et puis par ailleurs dans ce que nous construisons de nouveau, nous devons, à la fois construire du beau, du fonctionnel, du réaliste, et puis veiller à ce que ce que nous construisons soit bien inséré et ne déstabilise pas les équilibres sociologiques, socio-économiques du territoire trinitaire dont on sait qu'il est au cœur de difficultés socio-économiques qui l'entourent.

Ça n'est pas stigmatiser certains quartiers du territoire de la Métropole, où au-delà de la Métropole, que de dire que, voilà, il y a des quartiers qui sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est à dire des quartiers que l'Etat a identifié comme «sensibles» entre guillemets, ces quartiers, beaucoup sont proches de nous et donc évidemment, nous à La Trinité où il fait bon vivre, nous devons veiller à préserver ce bien vivre et cette harmonie.

Je vous remercie Madame ESCALIER de m'avoir donné l'occasion d'évoquer ces sujets-là et là encore sur ces sujets, je demanderai aux Elus, à tous les Elus que ces questions intéressent, y compris les Elus de l'opposition, de participer avec nous aux réflexions que nous mènerons dans les commissions dont nous avons décidé la création dans la délibération précédente. (Madame Escalier : « Je vous remercie mais vous ne m'avez pas répondu si vous êtes favorable à des logements de type PLS ou PLAI) Encore une fois Madame ESCALIER, nous sommes là, très, très, très en amont d'un projet donc nous n'avons pas encore, nous n'avons pas encore déterminé l'architecture précise et la répartition précise de ces logements ; nous croiserons, et je réponds précisément à votre question en disant que, nous croiserons le projet et l'architecture finale du projet avec les besoins de logements et notamment de logements sociaux que nous avons, parce que nous disposons d'une liste très longue de demandes de logements sociaux, notamment de la part de Trinitaires et nous aurons - et je parle sous le contrôle de ma première adjointe en charge de l'attribution des logement, enfin c'est pas elle qui attribue d'autorité les logements mais c'est elle qui participe aux commissions d'attribution de logements avec les bailleurs sociaux- et bien en permanence, nous regardons sur la liste des besoins que nous avons des demandes de logements sociaux déposées par les Trinitaires au Centre Communal d'Action Sociale de La Trinité, nous croisons ces besoins avec nos projets.

Donc, il s'agit pas là Madame ESCALIER de vous dire, alors même que nous sommes très en amont d'un projet où des gens habitent encore dans des immeubles ou des commerçants exercent encore dans ces immeubles, je vais pas vous dire « ben là, je vais mettre un 2 pièces pour Madame MACHIN et là, un 3 pièces pour... » (Mme ESCALIER : c'est pas ce que je vous demande) voilà, vous comprenez. Vous avez compris, je pense, dans ce que j'ai évoqué quelle est la tendance que je souhaite donner et je souhaite, si vous en êtes d'accord, si ça vous intéresse, que vous participiez aux commissions de réflexion sur l'aménagement de la Commune que nous instituerons. Comme ça, nous pourrons évoquer concrètement, au fur et à mesure de l'avancement des projets structurants, vos positions, celles des élus de Mme MARTELLO s'ils consentent à participer à nos travaux constructifs, voilà nous pourront croiser nos visions et avancer ensemble.

#### **Madame ESCALIER**

J'espère bien comprendre ce que vous expliquez. Qu'on comprenne, qu'on s'entende bien, voilà j'espère que nous sommes sur la même longueur d'onde et c'est avec plaisir que je participerai à ces travaux.

#### **MONSIEUR LE MAIRE**

Je vous remercie beaucoup. Y a t'il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote. Qui est CONTRE ? Ah pardon, avant de faire procéder au vote, je dois préciser que Monsieur l'abien BONNAFOUX Conseiller municipal ne prendra pas part au vote. Qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? Adopté à l'unanimité et je vous remercie chaleureusement.

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Vote du Conseil :**      Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Monsieur BONNAFOUX ne prend pas part au vote.**

~~~~~


POINT N°5 : CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

MONSIEUR LE MAIRE

La délibération n°5 concerne la création et la composition de la commission des services publics locaux, commission consultative des services publics locaux, vous avez la délibération. C'est une commission qui a pour vocation notamment de se prononcer sur les délégations de service public que peut consentir la Commune. Actuellement, une seule compétence fait l'objet d'une délégation de service public de la Commune de La Trinité, c'est la fourrière mais nous pourrions être amenés à réfléchir, à ce sujet et à d'autres, pour des délégations de service public ou pour d'autres sujets relatifs aux services publics locaux. Il convient dans un premier temps –et nous aurons donc 2 votes– de procéder à la création de cette commission et avant que nous votions sur la création, je vais évidemment demander aux conseillers municipaux s'ils ont des questions ou des remarques et ensuite, il nous faudra procéder à l'élection des membres de cette commission. Sur la création de cette commission, dont je précise que c'est une commission évidemment prévue par la loi et dont le cadre est parfaitement réglementaire, y a-t-il des remarques sur la création de la commission ? S'il n'y en a pas, qui est... Ah Monsieur FORT, Monsieur le conseiller municipal vous avez la parole.

Monsieur FORT

Monsieur le Maire, il est prévu dans cette commission, la participation d'associations, quels sont les critères qui président au choix de ces associations ?

MONSIEUR LE MAIRE

Merci Monsieur le conseiller municipal, je l'aurai évoqué tout à l'heure dans la composition mais puisque vous anticipez, pas de problème, je peux l'évoquer maintenant. Effectivement, la commission doit être composée à la fois d'Elus issus de notre Conseil municipal mais également de représentants d'associations, dont j'ai la responsabilité de proposer la désignation et l'élection.

Dans un passé récent, participaient à cette commission notamment des associations d'intérêt automobile, puisque j'évoquais que la seule compétence de service public déléguée était la fourrière, donc l'Association Automobile et Trinité auto-sport figuraient parmi les membres, en tout cas, leurs représentants parmi les membres de la commission.

Evidemment, je proposerai que cela soit reconduit ; de la même manière, l'Association Canta Perdrix, l'Association de chasse de la Commune, non seulement de La Trinité mais aussi d'Èze et de Villefranche puisqu'elle agit sur ce patrimoine naturel exceptionnel qui est notamment le parc départemental de la grande Corniche, en tout cas ses abords, elle participait à la commission, notamment parce que cette association remplit des actions de service public, notamment des battues administratives –y en avait une encore très récemment– donc je proposerai que l'association Canta Perdrix, qui a changé de président puisque son précédent président siège parmi nos rangs comme Conseiller municipal et que je lui avais demandé, comme à tous les présidents d'associations en exercice de démissionner, en toute transparence et en tout respect de la séparation entre les associations, Madame MARTELLO qu'il faut respecter, et l'autorité municipale donc Canta Perdrix, je proposerai qu'elle continue de siéger et puis, parce qu'il me semble que dans les services publics, il en est un qui est intimement lié avec les fondamentaux républicains que nous exerçons au premier plan, ce sont les services publics qui sont liés à l'école communale et donc j'ai considéré qu'il était une bonne idée, vous me direz si vous pensez que c'en est une, que les fédérations de parents d'élèves, les deux fédérations de parents d'élèves représentées dans nos écoles puissent être associées à cette commission parce qu'il me semble que la communauté éducative et donc les parents d'élèves, quelle que soit leur sensibilité, quelle que soit la fédération de laquelle ils se sentent la plus proche, puisse participer au débat sur le service public et notamment sur tous les services publics et ils sont nombreux liés à l'école de la république.

J'en profite d'ailleurs, puisque vous m'en donnez l'occasion, pour vous dire qu'avec d'autres Elus j'ai accompagné la communauté éducative lors de la rentrée des vacances de la Toussaint le 2 novembre et j'ai pu participer, notamment à l'école Lepeltier et au collège de la Bourgade, à la fois aux moments d'échanges entre les enseignants et les élèves mais aussi évidemment à ce moment très émouvant de recueillement et de minute de silence national et de rappel des fondamentaux de la république qui sont exercés tous les jours dans nos écoles dont nous avons la très lourde responsabilité d'assurer le fonctionnement et l'hôtellerie si j'ose dire. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question Monsieur FORT. Pour ce qui concerne donc la création de cette Commission, y a-t'il des remarques ? S'il n'y en a pas, qui est CONTRE ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? La création de la Commission est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Il convient désormais de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et de leurs suppléants afin de constituer la commission consultative des services publics locaux. Alors évidemment les votes doivent faire l'objet et théoriquement d'un vote secret. Je me tourne vers nos services pour vérifier si je peux faire voter l'assemblée sur le principe d'un vote à main levée ? Ils me le confirment. Alors souhaitez-vous chers collègues que nous puissions procéder au vote et je vous dirai ensuite nos propositions et les propositions d'autres Elus, que nous puissions procéder à ce vote à main levée. Qui est CONTRE le vote à main levée ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ?

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Donc le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité si bien que nous n'avons pas à constituer un bureau voilà et que donc je recueillerai moi-même les votes.

Je vous propose, au nom de la majorité municipale la liste suivante d'Elus qui se sont portés candidats : Mme Rosalba NICOLETTI- DUPUY première adjointe en charge notamment de l'éducation, titulaire, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX troisième adjointe, Conseillère métropolitaine, titulaire, Mme Audrey BRUNO-GIANNINI Conseillère municipale, titulaire, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Conseillère municipale, titulaire, Mme Fabienne BERMOND Conseillère municipale déléguée au Conseil consultatif de la vie communale, titulaire et comme suppléants M. Didier DAVID deuxième adjoint, Mme Chantal CARRIE adjointe au Maire, M. Stéphane POULET adjoint au Maire, M. Fabien BONNAFOUX Conseiller municipal délégué et Monsieur Christophe BOSIO, Conseiller municipal délégué lui aussi directement auprès du Maire.

Voilà pour la liste de la majorité municipale. J'ai reçu la candidature pour la liste de Madame MARTELLO, de M. Jean-Marie FORT comme titulaire et de Madame MARTELLO comme suppléante, me le confirmez-vous, M. FORT et Mme MARTELLO ? Oui vous me confirmez.

J'ai reçu comme candidature pour la liste de Monsieur CARLIN : M. CARLIN lui-même comme titulaire et Mme ESCAJER comme suppléante, vous me le confirmez, bien. Alors nous allons procéder au vote. Qui vote pour la liste de la majorité ?

Oui pardon Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO

Etant membre de la fédération des parents d'élèves, je ne prendrai pas part au vote.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie M. RAZAFINDRALAMBO.

Donc qui vote pour la liste de la majorité municipale ? Bien, si je compte bien, pouvoirs portés, nous sommes à 27 pour la liste de la majorité municipale.

Qui vote pour la liste de Mme MARTELLO et de M. FORT ? 4, 3 puisque Monsieur RAZAFINDRALAMBO ne prend pas part au vote.

Qui vote pour la liste de M. CARLIN et de Mme ESCALIER ? 2.

Alors le calcul du plus fort reste fait-il état du même résultat que nous avions imaginé ? Parce que d'habitude, quand nous calculons au plus fort reste, évidemment nous comptons avec les quatre élus de la liste de Mme MARTELLO et les deux élus de la liste CARLIN mais est-ce qu'on me confirme que le calcul au plus fort reste donne le même résultat ?

Oui, il semble qu'on me le confirme si bien que seraient désignés comme Membres et donc, j'en proclame les résultats de cette commission : Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Audrey BRUNO-GLANNINI, Mme Annabel GESREJ, et M. Jean-Marie FORT, comme titulaires et M. Didier DAVID, Mme Chantal CARRIE, M. Stéphane POULET, M. Fabien BONNAFOUX et Mme Isabelle MARTELLO, comme suppléants. » (Monsieur Razafindralambo : et Madame Meynard ?)

Non, Mme MEYNARD n'a pas été proposée par votre liste M. RAZAFINDRALAMBO. Ensuite je vous propose de procéder, enfin je vais procéder à la nomination des cinq membres titulaires et leurs suppléants, membres des associations locales suivantes, qui feront l'objet, qui feront également partie de cette Commission avec voix consultatives. Si bien que la FCPE a désigné comme titulaire Monsieur Jean-André PACAUD et comme suppléante Madame Stéphanie MISSUD. Pour la FIPE, Monsieur RAZAFINDRALAMBO, effectivement Conseiller municipal qui siègera donc au titre associatif donc comme titulaire et Madame Laurence AUMOND comme suppléante. Pour l'association CANTA PERDRIX, Monsieur Michel GRAZZI comme titulaire et Monsieur Jean-Michel TONELLI comme suppléant. Pour Passion Automobile, Monsieur Marcel BORGHESI titulaire et Monsieur Pierre ASSO suppléant. Pour Trinité auto-sport, Monsieur Stéphane GRINDA titulaire et Monsieur René FERRERO suppléant. Vous entendez-là des noms qui sont bien connus des trinitaires pour certains puisqu'ils ont occupé parfois des responsabilités, soit associatives, soit, même électives et que nous sommes contents de perpétuer dans ses responsabilités pour l'intérêt général. Il nous faut donc voter également. Qui est CONTRE ces membres associatifs ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ? C'est adopté à l'unanimité. Monsieur RAZAFINDRALAMBO ne prenant pas part au vote.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur RAZAFINDRALAMBO ne prend pas part au vote.

~~~~~

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **MONSIEUR LE MAIRE**

*Bien l'ordre du jour est donc épuisé, nous allons donc pouvoir examiner, si je puis dire, la question orale déposée par Monsieur CARLIN et conformément aux engagements que j'ai pris lors du vote de la délibération n°3 et aussi des actes que nous avons déjà pris dans les précédents conseils municipaux, je demande à Monsieur CARLIN, s'il le veut bien, de nous faire une présentation synthétique de sa question orale. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller municipal CARLIN.*

### **Monsieur CARLIN**

Merci. Oui Monsieur le Maire, les récentes catastrophes qui ont été subies par les habitants des vallées du haut pays, ont rappelé avec quelle acuité terrible les risques liés particulièrement aux inondations. L'hiver dernier notre Commune, dans une mesure bien moindre mais néanmoins alarmante, a subi des dégâts ; certains quartiers ont été gravement menacés, la pénétrante a été endommagée par l'effondrement d'une partie du lit du paillon, les berges du lit du paillon et il faut constater que notre territoire, le territoire de notre Commune est très fragilisé et certains quartiers particulièrement. La révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation, au bas dans le bassin du paillon dans le secteur aval, c'est-à-dire La Trinité et Nice qui est le plus ancien du département, ce PPRI était le plus ancien, il datait de 1999, devait être relancé, enfin sa révision devait être relancée en 2019. En qualité de Maire et de vice-président de la Métropole délégué aux risques majeurs, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur le calendrier de cette révision, sur les mesures que vous entendez initier particulièrement pour la Commune et où en sont les travaux de confortement pour les berges du Paillon. Merci.

### **MONSIEUR LE MAIRE**

Merci Monsieur CARLIN. Pour cette question, qui me donne effectivement l'occasion, en écho aussi à des points que nous avons évoqués, en évoquant la tempête Alex, en évoquant tout à l'heure l'aménagement au long terme du territoire communal, qui me donne l'occasion d'évoquer le sujet sur lequel vous m'interrogez.

Alors effectivement le PPRI, le Plan de Prévention du Risque Inondabilité pour le territoire qui nous concerne a été prescrit par arrêté préfectoral le 25 mars 2020 ; c'est-à-dire, pour faire simple, que ce plan est arrivé à échéance et donc les services de l'Etat, parce qu'on est là au cœur d'une responsabilité des services de l'Etat, de ce qu'on appelle la DDTM, c'est à dire la Direction Départementale des Territoires en fait dans toute leur acception, les services de l'état ont la responsabilité de relancer la procédure du PPRI qui est une procédure très longue, en tout cas longue, encadrée et qui fixe un certain nombre d'événements obligatoires si j'ose dire, dont je vais assez rapidement vous rappeler les enjeux.

Là, 1<sup>ère</sup> réunion des personnes publiques associées, on l'appelle comme ça, organisée par les services de l'Etat en présence de la Métropole que je représentais moi-même, puisque comme vous l'avez rappelé, j'ai la responsabilité, au sein de l'exécutif métropolitain, cette lourde responsabilité de la prévention des risques majeurs donc je représentais à la fois la Commune de La Trinité et l'institution métropolitaine avec les services métropolitains, avec mon collègue aussi vice-président Richard CHEMLA en charge de l'environnement au sein de l'exécutif métropolitain, nous étions à cette 1<sup>ère</sup> réunion des personnes publiques associées où on a posé le cadre du débat.

Figurez-vous que, et ça n'est pas ironique parce que c'est tragique, cette réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre et qu'en sortant de cette réunion je recevais le SMS d'alerte de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes sur ce qui allait se passer le lendemain : c'est-à-dire la tempête Alex et que nous prenions toutes les mesures pour, dès le lendemain à 7 h 00 du matin, lancer avec nos services municipaux le Plan Communal de Sauvegarde qui heureusement a été rapidement mis en sommeil au cours de la journée ; heureusement pour nous, mais malheureusement pour les territoires de nos vallées, si bien qu'au moment où je disais à nos services, au Directeur Général des Services, à la Directrice dans nos services en charge de la prévention des risques, au chef de la police municipale, aux autorités administratives de notre commune en charge du PCS où je leur disais « bon, ben on met en sommeil et puis on voit », j'étais mobilisé à Nice pour agir au nom de la Métropole sur le sujet qui nous préoccupait.

*Donc, c'est une ironie tragique qui fait que nous mesurons aussi pleinement ce que c'est que de travailler sur ces sujets d'aménagement, notamment des berges du paillon, compte-tenu des risques majeurs, c'est le cas de le dire, qui existent, qui n'ont pas touché le Paillon cette fois-ci mais qui pourraient bien entendu un jour le toucher et nous devons travailler là-dessus. Travailler ça veut dire, en lien avec les services de l'État, avec les cabinets privés si j'ose dire, en tout cas, les cabinets spécialisés qui ont été missionnés, travailler à ce qu'on appelle une carte d'aléas, c'est à dire de regarder à tel ou tel endroit, sur telle et telle parcelle précise, notamment d'Anatole France puisqu'on parle de cela où sont les aléas, où sont les risques.*

*J'ajoute qu'au conseil métropolitain qui a suivi la tempête Alex, nous avons fait voter une délibération qui prévoit notamment une étude, financée par la Métropole, de modélisation du phénomène de la tempête Alex, sur les points de fragilité du territoire métropolitain, je m'explique ; nous allons avoir une étude rationnelle, scientifique qui va dire si des précipitations de l'envergure de celles de la tempête Alex dans les vallées, La Tinée, la Vésubie et la Roya qui nous intéressent, que nous avons au cœur, même si elle n'est pas sur le territoire métropolitain, si de telles précipitations devaient intervenir sur le territoire du paillon jusqu'où ça trait, jusqu'où ça pourrait aller ; ça c'est la carte des aléas qui doit être, si j'ose dire, la plus pessimiste possible pour qu'on ait en tête tous les enjeux.*

*Et puis après, il y a la carte des enjeux, c'est à dire ce que nous voudrions faire, de quelle manière nous souhaiterions organiser les choses pour qu'elles soient en cohérence avec nos perspectives d'aménagement du territoire communal, en lien avec les infrastructures de transport, en lien avec le Tram, en lien avec le Collet du moulin, en lien avec tout ce que nous voulons faire pour fluidifier la circulation sur l'axe du paillon, pour les routes, pour le rail, voilà ; donc ça c'est la carte des enjeux. Et donc, nous croiserons la carte des aléas et la carte des enjeux, c'est tout l'enjeu du PPRI donc à ce stade diagnostic et aléas, la prochaine étape c'est, dans le 1<sup>er</sup> semestre 2021, une 2<sup>ème</sup> réunion des personnes publiques associées où seront présentés les résultats des études que je viens d'évoquer.*

*Au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 est prévue une nouvelle réunion des personnes publiques associées, avec une présentation possible du zonage des zones examinées et du règlement et évidemment, nous organiserons une ou plusieurs réunions publiques, avec mise à disposition du recueil des observations et ensuite il y aura un bilan de la concertation publique ; mais bien entendu, je souhaite aller au-delà de ce à quoi nous oblige la loi parce que évidemment, comme je m'y suis engagé, je souhaite que cette concertation sur des sujets aussi fondamentaux, elle soit l'un des sujets principaux Madame la conseillère municipale BERMOND de notre Conseil consultatif de la vie communale ; et évidemment, non seulement tous les Élus, majorité opposition on s'en fiche, tous les Élus auront leur place mais bien entendu tous les citoyens qui souhaiteront apporter leur avis et leur éclairage sur ces sujets.*

*Et donc, la phase d'enquête publique est estimée au deuxième trimestre 2022 et donc c'est dans le courant de l'année 2022, finalement on s'en doute vers la fin de l'année 2022, que le PPRI sera, devrait être finalisé si bien que nous disposerons d'un Plan de Prévention du Risque Inondabilité en 2022, si bien que cette fameuse question de la sortie d'inondabilité de ces zones-là qui nous a occupé depuis tant et tant d'années, notamment au conseil municipal, eh bien, elle trouvera des réponses précises, claires, argumentées, rationnelles, transparentes, probablement à la fin de l'année 2022 si bien que les projets que nous avons et sur lesquels nous travaillons bien entendu parallèlement et notamment, je pense évidemment à la question du tramway et à la question de tous les aménagements nécessaires sur l'axe du paillon au sens large, autant sur le territoire communal qu'en amont et en aval.*

*J'ai participé aussi, au nom de la Métropole, à la réunion qu'a organisé la Communauté de Communes des vallées du paillon, sous la présidence du Maire de BERRE sur ce même sujet et puis sur l'aval évidemment ça concerne le territoire métropolitain, voilà.*



*Donc, avec tous ces partenaires-là, nous croiserons les enjeux pour pouvoir avoir des réponses précises en 2022 et ensuite pouvoir mener à bien les projets sur lesquels nous travaillons parallèlement pour que le PPRI ne retarde pas la réflexion ; il ne s'agit pas de dire « on attend fin 2022 pour recommencer à réfléchir », non, on croise la carte des aléas et la carte des enjeux et fin 2022, on est en capacité de lancer ou pas les projets sur notamment la zone Anatole-France dont on sait qu'elle accueille aujourd'hui encore des entreprises qui aujourd'hui, j'exagère mais à peine, ne peuvent pas changer un bouton de porte ou une ampoule dans leurs entrepôts parce que tout est bloqué voilà et donc il nous faut pouvoir avancer là-dessus, voilà. M. CARLIN, je ne sais pas si ce calendrier vous apporte des éléments précis mais encore une fois nous pourrions évoquer ces sujets-là à chaque fois que vous le jugerez nécessaire. Y a-t'il de sur ce sujet-là, même s'il n'est pas à l'ordre du jour, pas de remarques ?*

*Si bien que l'ordre du jour de notre séance est épuisé, je souhaite vous informer que, dans ce contexte de crise sanitaire, eu égard aux nécessités absolues de sécuriser au maximum la santé de nos concitoyens, au regard aussi de l'incertitude qui règne sur la fin du confinement national, sur l'arrivée des fêtes de fin d'année, je souhaite que nous puissions expérimenter tous les dispositifs de facilitation de l'accès au diagnostic et à l'isolement si nécessaire de nos concitoyens qui pourraient être atteints par le virus même si nous avons quelques éléments nationaux et locaux assez rassurants sur une forme de décrue de l'épidémie.*

*Restons prudents, ayons en tête la perspective d'un vaccin, même si nous savons tous les inquiétudes, les réticences parfois légitimes qui peuvent se poser à la population sur le vaccin, moi-même comme Maire et même comme médecin, j'ose dire qu'il faut que nous ayons confiance dans la capacité de la science et dans la sécurisation nécessaire des processus des pouvoirs publics pour faire, à terme, arriver un vaccin qui, s'il arrive sur le marché, aura bénéficié des études nécessaires pour sa fiabilité sur des échantillons très larges. Mais bon, en attendant, nous ne pouvons que isoler, respecter les gestes barrières, diagnostiquer.*

*Et donc, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, en lien avec un grand nombre des professionnels de santé de la Commune, je proposerai et je me retourne vers le Directeur Général des Services qui me confirme (oui, il me le confirme que je peux l'annoncer), je proposerai que sous le chapiteau municipal, à partir de samedi nous puissions installer un centre de dépistage, par le biais de tests antigéniques dont on sait bien qu'ils sont rapides, pour tous les Trinitaires et les citoyens qui le jugeraient nécessaire. Nous ferons participer, autant que faire ce peu, j'étais avec certains de mes confrères au téléphone juste avant de vous rejoindre, des différents cabinets médicaux de La Trinité mais aussi des pharmaciens, des infirmiers libéraux pour que nous puissions proposer un dispositif qui soit à la fois très cadré et cadré par des professionnels de santé de la Commune et donc nous pourrions accueillir dès samedi (c'est bien ça ?) dès samedi sous le chapiteau municipal et en lien aussi avec un soutien logistique métropolitain, si bien que ça ne coûtera rien à la Commune, nous pourrions sécuriser un dispositif et mettre en œuvre des tests antigéniques pour tous ceux qui le nécessitent.*

*Evidemment, il faut pas que ce soit un objet de curiosité mais je connais l'esprit de responsabilité de nos concitoyens qui ne viendront pas ici par plaisir, d'ailleurs c'est pas un plaisir d'avoir un test antigénique mais tous les citoyens Trinitaires et tout simplement les hommes, les femmes, les enfants, parce qu'on parle d'humanité là évidemment, qui en auront besoin, en lien avec d'autres dispositifs qui existent ailleurs, il y a aussi un bus qui fera à peu près la même chose à l'Ariane donc c'est principalement quand même des Trinitaires qui seront concernés évidemment par ce dispositif, je souhaite que nous puissions d'une façon pilote, parce que ça n'est pas fait dans beaucoup de Communes, mais je souhaite que d'une façon pilote et en articulation avec le plan municipal COVID que nous avons voté lors du dernier conseil municipal, que nous puissions mettre en œuvre ce dispositif même si ça ne figure pas à l'ordre du jour je souhaitais vous en informer et je souhaite même que si des remarques ou des questions doivent être posées par les conseillers municipaux, nous puissions l'évoquer tout de suite. Est ce qu'il y a des questions ou des remarques là-dessus ? Voilà je précise vraiment que ce ... Oui Monsieur CARLIN.*

**Monsieur CARLIN**

*J'ai peut-être loupé quelque chose mais les Trinitaires peuvent se présenter directement où ils s'inscrivent à la Mairie, comment ça se passe ?*

**MONSIEUR LE MAIRE**

*Non, non ce sera un dispositif sans rendez-vous en fait. Un dispositif très, très organisé, très cadré logistiquement, sans rendez-vous qui vient bien entendu en renfort et sans aucune concurrence et au contraire en bonne harmonie avec les laboratoires d'analyses médicales notamment celui le plus actif sur ce territoire, enfin tous les laboratoires d'analyses médicaux sont actifs mais en fonction de leur organisation, ils ont des lieux de prélèvement qui peuvent être divers.*

*En tous les cas, nous venons là en renfort, en bonne harmonie et en concertation avec les professionnels de santé. Je ne citerai pas les professionnels de santé que j'ai consultés aujourd'hui même mais voilà, j'ai veillé à ce que évidemment ils en soient informés mais en informant le conseil municipal aujourd'hui, alors même que nous sommes enregistrés, cela me donne l'occasion aussi pour les citoyens et les professionnels de santé qui n'auraient pas eu encore cette information, de faire un appel à manifestation d'intérêt si j'ose dire et tous les professionnels de santé de la Commune qui souhaitent participer à la mise en œuvre de ce dispositif, 1 heure, 2 heures, ½ journée, évidemment seront les bienvenus parce que là-aussi, nous parlons d'intérêt général. Je vous remercie beaucoup. Bonne soirée aux trinitaires qui ont eu la patience de nous écouter mais c'est pour eux que nous travaillons et c'est à eux que nous rendons des comptes et puis bonne soirée à tous les conseillers municipaux et aux services administratifs qui nous permettent de tenir cette instance de démocratie locale dans de bonnes conditions matérielles. Merci à tous et bonne soirée.*

**La séance est levée à 20h45.**